FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SOMMAIRE

4 Éditorial
6 Quelques chiffres clés 2020
7 Les membres en 2020

FRANCE URBAINE EN ACTION

10 Activité ministérielle
11 Aménagement urbain, logement et habitat indigne
14 Culture
16 Économie circulaire et ESS
20 Économie des territoires
23 Éducation, jeunesse et petite-enfance
25 Enseignement supérieur et recherche
27 Europe, partenariats et territoires
30 Finances et fiscalité locale
34 Fonction publique territoriale
36 International
39 Numérique et innovation
42 Organisation institutionnelle
44 Politique de la ville et cohésion sociale
46 Relations avec les Directeurs généraux des services
48 Santé
51 Sécurité
55 Solidarités, lutte contre les inégalités et la pauvreté
57 Sport
60 Stratégies alimentaires territoriales
64 Tourisme
66 Transition écologique
70 Transports et mobilités

72 **LES TEMPS FORTS DE 2020**

72 Johanna Rolland, élue présidente de France urbaine
74 Les territoires urbains, en première ligne face à la Covid-19

80 **NOS PUBLICATIONS EN 2020**

LA VIE DU RÉSEAU FRANCE URBAINE

90 La gouvernance de France urbaine
92 Les commissions permanentes et autres groupes d'échanges
94 Des outils et des hommes au service des adhérents
100 Nos partenaires

BÂTISSONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES

Johanna Rolland
Présidente de France urbaine
Maire de Nantes
Présidente de Nantes Métropole

L'année 2020 restera dans les mémoires, et à plus d'un titre. Tout d'abord, une crise sanitaire inédite, qui, si elle n'est pas encore derrière nous, fut particulièrement meurtrière et difficile pour les françaises et les français. Cette crise nous a collectivement mis à l'épreuve. Mais elle a aussi mis en exergue la capacité d'action immédiate et concrète des élus locaux, notamment municipaux et intercommunaux, pour informer, sensibiliser, faire appliquer les mesures sanitaires décidées par l'Etat et accompagner les Français. Elle a démontré le rôle stratégique et opérationnel des collectivités locales dans le quotidien des Français, alliant expertise, efficacité et proximité. Quelles que soient nos sensibilités, nous avons eu à faire face aux mêmes difficultés et notre « maison commune » qu'est France urbaine, s'est transformée en véritable réseau d'entraide et de soutien.

En parallèle, l'année 2020 fut aussi celle de la tenue des élections municipales et intercommunales, scrutins de la proximité par excellence. Nous avons, depuis la rentrée, installé les nouvelles instances de France urbaine. Malgré un contexte inédit où nous échangeons pour l'essentiel à distance, nous avons su collectivement donner l'impulsion qu'il fallait à notre association pour porter la voix des grandes villes, des intercommunalités et de leurs habitants. Je veux vous remercier pour votre engagement, pour cet état d'esprit collectif.

C'est un contexte particulier qui a marqué l'année écoulée au Parlement malgré la crise sanitaire : France urbaine s'est pleinement engagée et fut force de proposition dans le cadre du projet de loi « Lutte contre le gaspillage et économie circulaire », permettant ainsi de donner davantage de moyens d'intervention aux collectivités locales, en particulier en matière de lutte contre les dépôts sauvages, contre la prolifération de déchets plastiques non recyclables et favoriser concrètement et à court terme le réemploi. Sur le Ségur de la santé, France urbaine s'est fortement mobilisée pour que le Gouvernement amplifie ses efforts budgétaires et pour qu'il engage ainsi une politique visant à décloisonner, déconcentrer et territorialiser le système de soins en impliquant davantage les élus urbains. Sur le projet de loi de finances pour 2021, France urbaine a obtenu l'adoption d'un amendement précisant, en écho aux préoccupations des élus locaux, qu'une assurance de préservation de recettes fiscales s'imposait dès à présent pour que nos collectivités puissent être partie prenante du Plan de relance. C'est un premier pas, qui en appelle d'autres, vers l'objectif final visant à restaurer les capacités d'autofinancement des grandes villes et grandes agglomérations. Nous sommes déterminés à poursuivre ce travail.

Enfin, l'association fut également productrice, cette année, de plus d'une vingtaine d'études et contributions visant à éclairer la décision publique et accompagner notre action

au quotidien : stratégie de déconfinement, contribution pour un Plan de relance écologique et sociale, propositions dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat, lutte contre la précarité alimentaire, avenir de la politique européenne de cohésion, rôle et enjeux du sport dans les grands territoires urbains, enseignement supérieur ou encore lutte contre l'illectronisme. Ces travaux d'expertise et de référence nous sont indispensables pour mener à bien notre action et préparer l'avenir de nos territoires.

L'année 2021 ne dérogera pas à la règle : dialogue, détermination et action seront nos maîtres mots devant une actualité législative et politique intense. Les échéances à venir sont nombreuses pour les élus locaux et les territoires : le projet de loi « Décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification » dit « 4D » doit notamment être l'opportunité pour clarifier les compétences entre les collectivités locales et les EPCI. Comme toujours, France urbaine, qui travaille depuis de nombreux mois sur ce texte, sera attentive et force de proposition pour une véritable autonomie d'action et de décision sur les actuelles et futures compétences des métropoles, grandes agglomérations et grandes villes.

Vous pouvez aussi compter sur ma détermination à ce que nos territoires soient pleinement associés au Plan de relance. Dans un pays où 70 % de l'investissement public passe par les collectivités locales, en particulier les grandes villes et métropoles, il est indispensable que l'État nous mette autour de la table et s'appuie sur nous s'il veut que les choses se concrétisent.

Enfin, l'association sera attentive et jouera pleinement son rôle sur les textes concernant au premier chef nos territoires, tels que le projet de loi confortant le respect des principes de la République, la proposition de loi relative à la sécurité globale, le projet de loi issu de la Convention citoyenne pour le climat ou celui, grandement attendu, sur le grand-âge.

La cohérence et la responsabilité sont dans l'ADN de France urbaine. Nous continuerons à être exigeants et fermes lorsque l'essentiel et les fondamentaux de nos collectivités sont en jeu et, même dans la critique ou dans l'opposition à telle ou telle mesure ou projet, à constamment promouvoir le dialogue et à faire des propositions. C'est cette méthode qui fait que la voix des grandes villes et intercommunalités, des métropoles, porte dans le débat public, que notre engagement pour plus de décentralisation et l'alliance des territoires urbains, périurbains et ruraux sera chaque jour plus vivant.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de faire confiance aux élus locaux. En tant que présidente de France urbaine, je souhaite faire vivre notre diversité et garder l'état d'esprit qui est le nôtre depuis la création de l'association sous la présidence de Jean-Luc Moudenc. Face aux urgences économiques, sociales et environnementales et aux profondes mutations que connaissent nos territoires, il faut renforcer encore et toujours le dialogue, en s'inspirant les uns les autres et que chacun puisse s'exprimer. Il faut peser encore davantage sur les décisions de l'Etat, du Gouvernement et du Parlement sur tous les sujets qui concernent les territoires, porter notre voix dans le débat public sur les enjeux de société et renforcer la collaboration avec les chercheurs, experts, acteurs de la société civile pour être en permanence connectés à la vie de nos concitoyens. Enfin, je veux porter avec vous une vision globale et partagée de l'aménagement du territoire, où les grandes villes et les intercommunalités, les métropoles représentent des territoires d'avenir, d'innovation et de solidarité. C'est cet état d'esprit et ces objectifs que je veux faire vivre avec vous. ■

QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2020

106 membres	**+ de 2 000** communes représentées	**Près de 30** millions d'habitants
22 métropoles	**13** communautés urbaines	**16** communautés d'agglomération
50 grandes villes	**5** établissements publics territoriaux	**1** présidente
18 élus au sein du Bureau	**5** élus au sein du Bureau exécutif	**21** commissions thématiques
12 groupes de travail	**10** groupes projet	**5** réseaux en copilotage
2016 année de création de France urbaine	**18** salariés	**3** grands événements par an

LES MEMBRES EN 2020

- Communautés urbaines
- Communautés d'agglomération
- Métropoles
- Communes
- Établissements publics territoriaux (EPT)

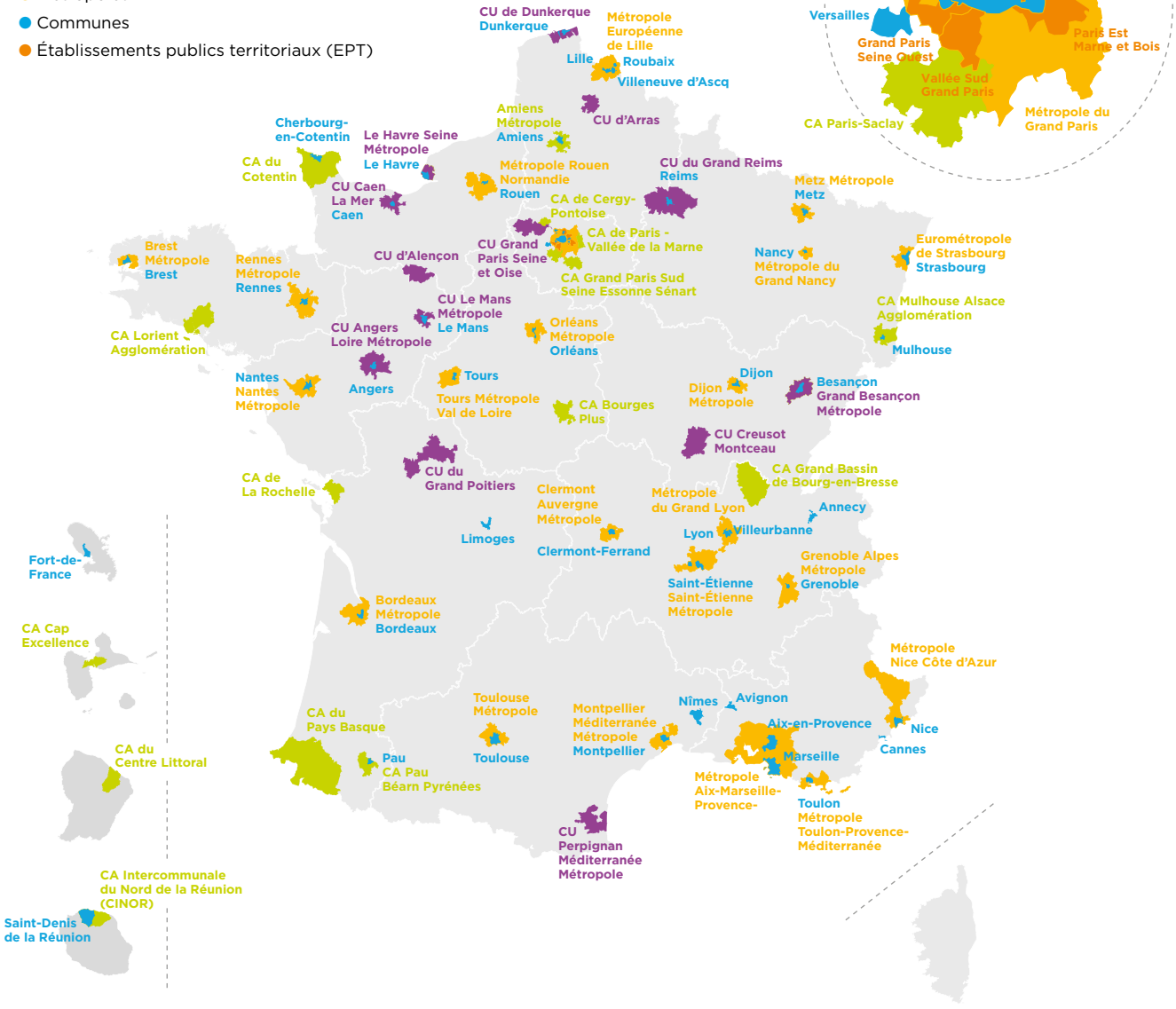

FRANCE URBAINE
EN ACTION

ACTIVITÉ MINISTÉRIELLE

France urbaine porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international.

Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation. En cela, elle est en contact permanent avec les membres du Gouvernement et leurs cabinets, aussi bien dans le cadre des évènements de l'association, de rendez-vous ministériels ou de correspondance par courrier.

LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

32 rendez-vous avec des membres du gouvernement

1 rendez-vous avec le président de la République

3 rendez-vous avec le Premier ministre

54 courriers adressés aux membres du Gouvernement

AMÉNAGEMENT URBAIN, LOGEMENT ET HABITAT INDIGNE

ÉLUS RÉFÉRENTS

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Catherine Vautrin**, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et **Mathieu Hanotin**, maire de Saint-Denis et président de Plaine Commune.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

1 commission tenue sur l'année

43 participants

LE GROUPE DE TRAVAIL « URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN » EN CHIFFRES

6 réunions tenues sur l'année

90 participants sur l'année

15 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « HABITAT » EN CHIFFRES

5 visioconférences tenues sur l'année

119 participants sur l'année

24 participants en moyenne par réunion

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de la construction avec des instructions de permis de construire et des mises en chantier qui ont connu un ralentissement avec l'arrêt de l'activité, en particulier durant le premier confinement. Le logement social a été également percuté par les confinements, avec des chantiers ANRU qu'il a fallu soutenir avec le concours des bailleurs sociaux et des collectivités locales. Dans ce contexte, fin 2020 a été marquée par la signature par France urbaine, aux côtés de l'AMF et l'AdCF, d'un Pacte national pour la relance de constructions durables avec la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon. Les réflexions sur le zéro artificialisation nette se sont poursuivies, notamment en vue du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Cette commission, qui s'est réunie une fois en 2020, a vocation à s'élargir aux associations partenaires du pôle Joubert que sont l'AdCF et la FNAU, dans un format semblable à la précédente mandature 2014/2020.

LA BAISSE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

L'année 2020 s'est terminée sur un bilan préoccupant des agréments et de la construction de logements notamment sociaux. Seulement 87 501 agréments de logements sociaux ont été délivrés, en net recul par rapport à 2019, en particulier dans les métropoles en zones A et B1 ainsi que dans les territoires réputés déficitaires au titre de la loi SRU. A noter qu'il s'agit du résultat le plus bas enregistré depuis 2010. 2020 marque la 4ème année de baisse consécutive des agréments de logements sociaux. Dans ce contexte dégradé, il demeure toutefois quelques points de satisfaction : une augmentation des agréments de PLAI (logement très social) par rapport au PLUS ; une progression notable des agréments des PLAI adaptés (gamme la plus sociale), avec un niveau d'agréments augmenté de plus de 70 % (2 056 agréments en 2020) par rapport à 2019 et cela dans la majorité des régions. Il est à noter également une bonne production des pensions de famille, avec 1 574 agréments en 2020 (+13 % par rapport à 2019).

LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES DE L'HABITAT

L'année 2020 a été marquée par un rapport particulièrement attendu de la Cour des Comptes sur les politiques locales de l'habitat. Ce rapport, auquel France urbaine a largement contribué, salue les politiques territoriales du logement et appelle à de nouvelles avancées et expérimentations. De manière générale, les recommandations formulées par la Cour des Comptes, préconisant une territorialisation et une différenciation avancées des politiques de l'habitat, ont rencontré l'assentiment de France urbaine. France urbaine entend d'ailleurs porter ces orientations lors de l'examen au Parlement en 2021 du projet de loi dit « 4D ».

DES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION DES POLITIQUES DE L'HABITAT, EN VUE DU PROJET « 4D »

En vue du projet de loi « 4D », France urbaine a formulé trois principales propositions en matière de logement et d'habitat :

- Mutualiser l'objectif de 25% de logement social à horizon 2025 à l'échelle des communautés, agglomérations et métropoles en assouplissant et territorialisant le calcul pour chaque commune-membre, selon le niveau de tension des marchés locaux de l'habit et les niveaux de desserte.
- Confier aux grandes villes, communautés et métropoles le soin de définir le nombre de nuitées relevant des locations saisonnières type Airbnb sur leur territoire.
- Territorialiser les zonages de l'investissement locatif (A, B1, B2…), de la construction HLM et du PTZ à l'échelle des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

LE RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE ET LE MAINTIEN DES SERVICES D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La crise sanitaire a engendré un ralentissement, sinon un arrêt général de l'économie. Les services d'instruction des autorisations d'urbanisme ont fonctionné en mode dégradé, les chantiers se sont arrêtés. Face aux inquiétudes de certains acteurs de la construction, au premier rang desquels les promoteurs immobiliers et afin d'objectiver la situation, France urbaine, en liaison avec l'ensemble des associations de collectivités du bloc local, a lancé une vaste enquête à l'issue du premier confinement, laquelle a révélé que, pendant cette période, 70 % des collectivités concernées avaient instruit normalement ou quasi normalement les autorisations de droit des sols (ADS).

LA SIGNATURE D'UN PACTE NATIONAL POUR LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

France urbaine s'est jointe à l'initiative portée par Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, de réunir les trois principales associations du bloc local à savoir France urbaine, l'AMF et l'AdCF et acteurs de la construction et gouvernement autour d'un « Pacte pour la relance de la construction durable ». Publié le 13 novembre 2020, ce Pacte propose des mesures visant à accélérer et à rationaliser tant les procédures d'instruction que le processus de construction avec des préconisations pour des bâtiments plus « durables, répondant aux nouvelles aspirations de la population, notamment en matière d'espaces extérieurs. Il doit être décliné au niveau des territoires, à travers des accords locaux de coordination, fruits d'une démarche volontaire des collectivités concernées.

LES TEMPS FORTS

- **27 janvier 2020.**
  Tenue du 2e comité de pilotage du Plan « initiatives copropriétés ».
- **2 mars 2020.**
  Réunion à l'Assemblée nationale autour des dépenses fiscales du logement.
- **6 mai 2020.**
  Visioconférence organisée avec Julien Denormandie, ministre du Logement et de la Ville.
- **3 novembre 2020.**
  Tenue des Assises du logement et de la mixité urbaine, en présence de Michel Bisson, vice-président de France urbaine.
- **13 novembre 2020.**
  Publication du Pacte national pour la relance de la construction durable.

CULTURE

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole et **David Lisnard**, maire de Cannes.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole et **François de Mazières**, maire de Versailles.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

4 commissions tenues sur l'année

117 participants sur l'année

29 participants en moyenne par réunion

Les politiques publiques culturelles appellent à une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le volontarisme culturel des exécutifs locaux se traduit à la fois par le financement des équipements et acteurs culturels, mais également par un soutien à la programmation et l'événementiel culturels au profit du lien social et du développement local. Cette dimension territoriale de la Culture se traduit par la création d'une Délégation aux territoires au sein du Ministère de la Culture, et par l'installation pérenne de Conférences locales des territoires pour la Culture (CLTC), afin d'orienter les politiques publiques culturelles en lien avec les enjeux locaux.

France urbaine, à travers sa commission « Culture », se positionne comme un relai des expressions locales auprès des interlocuteurs nationaux, ministère de la Culture et parlementaires en premier lieu. Les acteurs culturels ont pu compter sur les élus locaux pendant la crise sanitaire pour les soutenir, tandis que les réflexions sont orientées vers l'indispensable et urgente relance culturelle.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

La commission « Culture » s'est réunie autant que de besoin pour permettre aux territoires urbains de mutualiser les décisions et dispositifs pris en faveur des acteurs culturels dans le contexte de crise sanitaire. La récurrence des réunions et des échanges ont permis aux représentants des collectivités de restituer la façon dont chacun s'organisait, au gré des décisions sanitaires et de la publication des décrets, qui impactaient directement la programmation culturelle et la gestion des équipements et ressources humaines dédiées. La commission Culture de France urbaine a par ailleurs été une caisse de résonance pour faire valoir auprès de l'Etat le concours financier qui devait être le sien, aux côtés des dispositifs déployés par les collectivités locales. La commission a par ailleurs collaboré avec les directeurs de la culture des grandes villes, métropoles et agglomérations (ADAC GVAF).

LA PARTICIPATION AUX CONSEILS DES TERRITOIRES POUR LA CULTURE (CTC)

Espace d'échanges privilégie entre l'Etat et les représentants des collectivités territoriales, le Conseil des territoires pour la Culture (CTC) s'est réuni à plusieurs reprises afin de fluidifier les échanges dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et du soutien apporté aux acteurs culturels. Il s'agissait notamment de plaider à l'élargissement et au renforcement des aides, et à combler certains vides juridiques à l'instar du maintien du versement des subventions « sans service fait ».

LE MAINTIEN DE PROJETS ET DISPOSITIFS CULTURELS NATIONAUX

France urbaine a apporté son concours dans le cadre de plusieurs dispositifs nationaux, à l'instar du dispositif « BD2020 » et le partenariat avec le Centre national du livre (CNL), lequel a valu la mise en place (en cours ou à venir) de résidences d'auteurs dans 8 grandes villes, consacrées à la production de planches et à la médiation culturelle. France urbaine a également participé à la définition du cahier des charges et au relais de l'appel à candidatures du label « Capitale française de la Culture », portée par la Réunion des musées nationaux (RMN). L'association est par ailleurs partie prenante des Etats généraux des festivals, dont la première édition s'est tenue à Avignon en octobre 2020.

LES TEMPS FORTS

- **De janvier à décembre 2020.**
  Participation à différents temps forts de l'année portant sur des dispositifs nationaux en cours ou à venir, à l'instar du Pass Culture, du dispositif BD2020 et du label « Capitale française de la Culture ».
- **De janvier à décembre 2020.**
  Tenue d'auditions parlementaires portant sur la crise sanitaire.
- **24 avril 2020.**
  Publication d'une Contribution à la préparation du déconfinement pour soutenir les acteurs culturels et préparer la relance culturelle.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ESS

ÉLUS RÉFÉRENTS

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Emeline Baume**, vice-présidente de la Métropole de Lyon, et **Frédéric Minard**, adjoint au maire de Roubaix.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

1 commission tenue sur l'année

48 participants sur l'année (en visioconférence)

LE GROUPE PROJET « ÉCONOMIE CIRCULAIRE » EN CHIFFRES

1 réunion tenue sur l'année, avec le groupe de travail « Achat public »

15 participants sur l'année (en présentiel et en visioconférence)

LE GROUPE AD HOC « COVID-19 – DÉCHETS »

6 réunions

80 participants sur l'année (en visioconférence)

Afin de permettre une réelle transition écologique et sociale, comme le prône France urbaine dans sa contribution pour un plan de relance écologique et sociale, l'objectif est de favoriser le passage du modèle actuel d'économie linéaire (extraire-fabriquer-consommer-jeter) à une économie circulaire, plus durable, avec une consommation sobre des ressources naturelles et des matières premières primaires, et en y associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), marquant ainsi le pas vers une économie plus responsable.

L'économie circulaire et l'ESS sont avant tout des processus multi-acteurs et de mise en réseau. La collectivité locale/l'EPCI voit émerger un nouveau rôle pour sa part, celui de facilitateur et d'ensemblier. La collectivité/l'EPCI constitue la clé de voûte pour favoriser de nouveaux modes de production (planification territoriale, appels à projets, commande publique, mise en place de boucles locales…) et de consommation (sensibilisation, incitation…), tout en favorisant l'insertion des personnes les plus fragiles grâce à l'ESS et l'innovation sociale.

LA GESTION DE LA CRISE COVID-19 ET CONTINUITÉ DU SPGD

Les réunions « Covid-19 – Déchets » se sont tenues lors du confinement au printemps afin d'accompagner les membres au mieux concernant la continuité du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que pour la préparation du déconfinement.

Par ailleurs, France urbaine a participé à un point quotidien, puis hebdomadaire, avec les acteurs du Comité stratégique de filière (CSF) « Transformation et valorisation des déchets », et a fait remonter les points de vigilance, d'inquiétude et d'interrogation exprimés par les membres, ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain. Les sujets abordés ont été divers : reconnaissance du SPGD en tant que service essentiel par le gouvernement, approvisionnement de masques, document sur la sécurité, document sur les relations contractuelles, adaptation du SPGD, hygiénisation des boues et la problématique des intrants verts pour le compostage, état des lieux de la réouverture des déchetteries publiques…

LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI « ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » (AGEC)

La loi est entrée en vigueur le 10 février 2020. Une centaine de texte d'application doivent en découler, mais un certain retard a été pris au niveau du calendrier du fait de la crise sanitaire. France urbaine a participé à la consultation des parties prenantes sur des ordonnances et décrets portant sur diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

LA MISE EN PLACE DU RÉFÉRENTIEL ET DU LABEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE L'ADEME

L'ADEME propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des stratégies et des politiques territoriales en faveur d'une économie circulaire pour les collectivités et leurs groupements, avec un label basé sur un référentiel d'actions économie circulaire. Ce référentiel, développé en partenariat avec des collectivités, dont des membres de France urbaine, aide chaque collectivité ou EPCI à définir sa stratégie et son plan d'actions en matière d'économie circulaire. Il permet aussi de suivre et d'évaluer la performance globale, dans une démarche d'amélioration continue. L'ADEME a mis en place une gouvernance spécifique pour piloter l'ensemble de ce dispositif, dont le Conseil National Stratégique (CNS), qui a comme objectif premier de discuter des orientations stratégiques pour le déploiement du référentiel et la mobilisation des collectivités vers la labellisation. France urbaine fait partie des membres du CNS, en tant que partenaire de l'ADEME.

LE LANCEMENT D'UN PROJET COLLECTIF AVEC L'ÉCOLE URBAINE DE SCIENCES PO

À l'initiative de France urbaine, une proposition de projet collectif portant sur « Les démarches territoriales d'économie circulaire : Expériences des grandes villes et agglomérations, communautés urbaines et métropoles » a été faite auprès de l'Ecole urbaine de Sciences Po à l'été 2020, qui a accepté ce projet. Les travaux ont commencé à l'automne 2020 avec le groupe d'étudiantes qui va s'y atteler tout au long de leur année de formation en master. Emmanuelle Moesch, Ingénieure de recherche de la Chaire économie circulaire et métabolisme urbain à l'Université Gustave Eiffel – IFSTTAR, en assure le tutorat.

LA MOBILISATION SUR LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Lors de l'examen parlementaire de la loi AGEC, France urbaine s'est fortement mobilisée, notamment s'agissant de la réduction des plastiques à usage unique. Par ailleurs, France urbaine avait été auditionnée sur le sujet de la pollution plastique par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. France urbaine a par ailleurs contribué au guide publié en septembre 2020, par le WWF France intitulé « Territoires zéro pollution plastique » à destination des communes françaises et leurs groupements, pour stopper les rejets plastiques dans la nature d'ici 2025.

LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RTES

Suite à une rencontre entre France urbaine et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) et l'identification de nombreux axes de coopération possibles, il a été convenu d'établir une convention de partenariat de travail entre les deux organisations pour 2020–2023.

LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LES POLITIQUES ESS-IS DANS LES GRANDS TERRITOIRES URBAINS

Dans le cadre de leur convention de partenariat de travail, France urbaine et le RTES, en lien avec l'Avise, ont diffusé fin 2020 un questionnaire auprès des membres de France urbaine et du RTES pour réaliser une étude sur les politiques publiques de soutien à l'ESS et à l'innovation sociale menées par les grandes villes, agglomérations et métropoles. Les premiers résultats de cette étude seront présentés lors d'un webinaire en mars 2021, la publication finale sera présentée et diffusée lors de la conférence européenne de Mannheim en mai 2021.

LES ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre du « mois de l'ESS », France urbaine s'est associée au RTES et Les Canaux pour proposer à ses membres, le 30 novembre 2020, un webinaire dédié aux Achats solidaires dans le contexte de la relance économique.

Aussi, l'Observatoire Economique de la Commande Publique (OECP) a inscrit dans le programme de ses travaux 2020, l'actualisation et l'enrichissement du Guide sur les aspects sociaux de la commande publique, dont la dernière version date de 2018. Si l'essentiel du guide devrait rester consacré à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, il est souhaité l'enrichir par les nouvelles thématiques suivantes :

- Lutte contre les discriminations et égalité femme homme dans la commande publique ;
- Achat éthique et achat équitable ;
- et Économie circulaire et innovation sociale.

LES TEMPS FORTS

- **13 mars 2020.**
  Réunion conjointe du groupe projet « Economie circulaire » et du groupe de travail « Achat public » sur la mise en œuvre de la Loi AGEC et la commande publique responsable.
- **De mars à mai 2020.**
  Gestion de la crise de la Covid-19 et accompagnement des membres sur la continuité du service public de gestion des déchets et préparation au déconfinement.
- **6 juillet 2020.**
  Audition de France urbaine sur la pollution plastique par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- **30 novembre 2020.**
  Webinaire « Achats solidaires et Relance économique », co-organisé avec le RTES et Les Canaux dans le cadre du mois de l'ESS, à l'attention des membres de France urbaine.

- **15 décembre 2020.**
  Réunion d'installation de la commission « Economie circulaire & ESS ».
- **16 décembre 2020.**
  Signature d'une convention de partenariat de travail France urbaine - RTES pour 2020-2023.

ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, président : **Christian Tordo**, vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Depuis septembre 2020, co-présidentes : **Michèle Lutz**, maire de Mulhouse, et **Anne Vignot**, maire de Besançon et présidente de Grand Besançon Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

10 commissions tenues sur l'année

400 participants sur l'année

35 participants en moyenne par réunion

L'intervention des grandes agglomérations et métropoles dans le champ du développement économique, progressivement structurée depuis une vingtaine d'années et formalisée par les lois NOTRe et MAPTAM, est aujourd'hui reconnue comme une politique publique à part entière des intercommunalités urbaines. La commission « Économie des Territoires » pilote et anime les travaux de France urbaine sur l'ensemble de ces thématiques. Plateforme d'échanges d'informations et de bonnes pratiques entre ses membres, elle se nourrit des interactions et contributions des participants pour construire les prises de position de l'association et les interpellations à l'attention des pouvoirs publics. Elle intervient en forte transversalité avec la commission « Solidarités » sur les questions d'insertion et d'emploi, avec la commission « Économie Circulaire et ESS » sur la transformation écologique des entreprises et avec la commission « Tourisme » sur les enjeux d'attractivité et d'accueil. Enfin, elle s'appuie sur les travaux et démarches de l'AVUF pour l'ensemble des dynamiques et problématiques liées à l'enseignement supérieur.

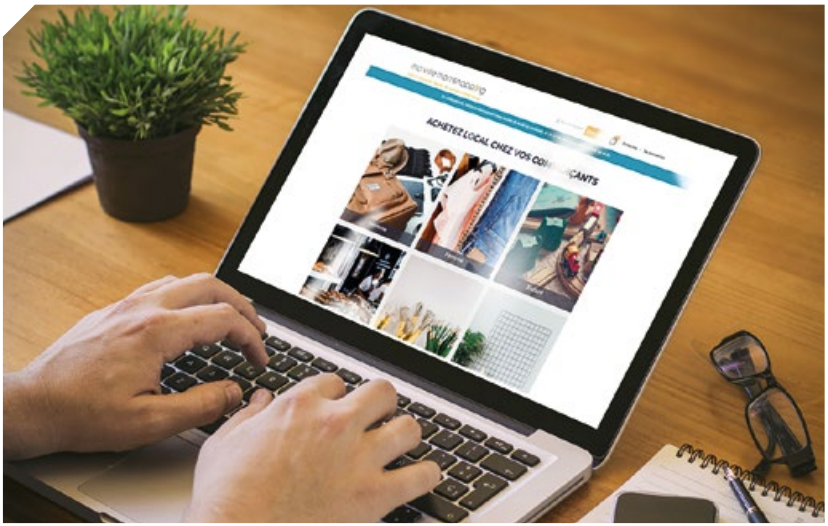

LE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Les commerçants, les artisans et les associations ont été au cœur de la première vague de mesures adoptées par les élus urbains. Utilisant pleinement les dispositions exceptionnelles proposées par le gouvernement, ils ont agi avec une grande réactivité pour soutenir les acteurs de leur territoire pendant et après le confinement. L'objectif était de permettre aux entreprises et associations d'exercer une activité minimum quand cela était possible, de réduire leurs charges ainsi que de les accompagner lors de la reprise. Tout un panel d'actions et de compétences ont été mobilisées : exonération des droits d'occupation du domaine public (ex : marchés, terrasses), exonération de loyers dans les incubateurs et hôtels d'entreprises, prise en charge partielle de loyers professionnels pour les PME en fermeture administrative, report du versement de la taxe de séjour, maintien et renforcement des subventions aux associations.

LE MAINTIEN DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Au-delà des aides directes, le premier levier d'action des collectivités urbaines reste néanmoins la commande publique. En effet, les investissements du bloc local représentent 70 % des investissements publics, et au sein du bloc local, les collectivités urbaines représentent une force de frappe et une capacité d'innovation sans équivalent. Dès lors, la relance de l'activité économique nationale se jouera dans la confiance des entreprises et de la capacité des collectivités à maintenir ou augmenter leur niveau d'investissement, et remplir ainsi leurs carnets de commandes. En effet, le développement économique doit fondamentalement reposer sur le chiffre d'affaire des entreprises ; les aides directes étant par nature des mesures exceptionnelles.

FAVORISER L'ACHAT LOCAL, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Les élus souhaitent que ce levier de l'investissement public s'inscrive dans une stratégie politique plus large, favorisant davantage l'achat local, responsable et solidaire. La réflexion sur la commande publique s'inscrit dans des « small business acts » métropolitains mais aussi dans l'élaboration de demandes d'évolution du cadre législatif permettant de mettre davantage en valeur ces éléments dans les appels d'offre. Cette volonté de faire bénéficier plus directement les entreprises du territoire de l'investissement public s'est retrouvée dans les nombreuses initiatives de bons d'achats chez les commerçants.

LA DÉFINITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE MANDAT 2020-2026

La commission « Économie des territoires » a aussi souhaité définir son programme de travail pour les prochains mois. Quatre sujets seront approfondis et pourront faire l'objet de propositions :

- L'économie de proximité, relative au commerce et à l'artisanat
- La situation et les perspectives de l'urbanisme commercial

- La place et le rôle des collectivités urbaines dans les politiques de l'emploi
- La place des agglomérations et métropoles dans les plans de relance et le rôle du développement économique dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) en cours de discussion.

Au-delà de ces travaux directement corrélés à l'actualité économique des territoires urbains, France urbaine a retenu pour les prochains mois deux sujets de fond qui eux aussi feront l'objet d'échanges et de définition de préconisations :

- La crise actuelle bouleverse les fondamentaux de l'attractivité économique et touristique : comment doivent se positionner les stratégies d'attractivité et de marketing territorial, comment les agences de développement doivent-elles s'adapter à cette nouvelle donne, quel est son impact sur les relations avec des acteurs comme Business France ou les agences régionales ?
- La tenue prochaine des élections régionales va engager une nouvelle phase d'écriture des stratégies économiques régionales (SRDEII) : quel bilan tirons-nous de la première génération de ces documents stratégiques ? Quelles nouvelles articulations dans les politiques de développement économique entre les territoires urbains et les régions ?

Enfin, à plus long terme, la commission engagera des travaux portant sur les thématiques suivantes : la place de l'industrie dans les territoires urbains et la stratégie d'accueil de nouvelles activités productives, le rôle des écosystèmes territoriaux dans les stratégies d'innovation ou encore la refonte des stratégies immobilières des entreprises et des territoires.

LE TEMPS FORT

Novembre 2020.
Lancement d'un observatoire national des écosystèmes territoriaux d'innovation. Une étude sur le sujet prévue pour 2021 visera à offrir à l'ensemble des acteurs concernés des clefs de lecture et une vision partagée du fonctionnement des écosystèmes territoriaux d'innovation et de leurs facteurs de performance et de succès. RETIS et France urbaine proposent ainsi de réaliser cette étude qui se traduira par un panorama synthétique et une boite à outils qui serviront de base à l'élaboration d'un référentiel national qualitatif et opérationnel des écosystèmes territoriaux d'innovation.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET PETITE-ENFANCE

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **Yvon Robert**, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie et **Emmanuelle Cuny**, adjointe au maire de Bordeaux.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Pierre Huguet**, adjoint au maire de Marseille en charge de l'éducation et **Amandine François Goguillon,** adjointe au maire de Caen en charge de l'éducation.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

+ de 40 commissions tenues sur l'année

1 200 participants sur l'année

30 participants en moyenne par réunion

La commission « Education, jeunesse et petite-enfance » de France urbaine a été engagée dans la la loi « pour une école de la confiance », et à ses impacts. Elle a également été partie prenante des évolutions de la cartographie de l'éducation prioritaire, en demandant que cette évolution dans laquelle il y aura des « entrants » et des « sortants » soit différée du fait de la crise sanitaire et cohérente avec l'évolution des autres dispositifs relevant de la politique de la ville. France urbaine a également travaillé en commission ou en participant à des réunions spécifiques sur un certain nombre de thématiques telles que les cités éducatives, le bâti scolaire, les conditions d'inscription des enfants en bidonville.

France urbaine a été en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire dans les crèches et les écoles avec l'organisation de trois réunions hebdomadaires lors du premier confinement puis une par semaine en enfin deux par mois depuis la fin d'année. Ce travail aux côtés des territoires pour mieux gérer la crise au quotidien (maintien des équipements ouverts lors du premier confinement pour les publics prioritaires, situation sani-

taire des enfants et des personnels, restauration, accueils périscolaires, approvisionnement en masques) s'est accompagné de la mise en œuvre des protocoles successifs, en ayant été associés préalablement sur la petite-enfance ou ignorés par l'Education nationale.

France urbaine a accompagné les collectivités dans les impacts économiques de cette situation particulière, que ce soit dans le domaine périscolaire (nécessité de recrutements complémentaires importants) que dans les équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE), en travaillant avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour les compensations de pertes de recettes. Enfin, France urbaine s'est pleinement engagée dans la gestion des situations de reprise pot-confinement, l'accompagnement de l'enjeu des vacances ou le soutien de ses partenaires, notamment associatifs.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE À L'ÉCOLE

La gestion de la crise sanitaire et de ses impacts a constitué l'enjeu majeur de 2020, avec un nombre de réunions et de participants pouvant être supérieur à 100 lors de certaines d'entre elles. Elle a mobilisé France urbaine auprès des ministères concernés par la petite enfance (DGCS) et les écoles (Éducation nationale) et auprès des collectivités de manière permanente, dans une dynamique assimilée à une « cellule de veille ou de crise » dès le mois de mars 2020.

LES TEMPS FORTS

- **19 avril 2020.**
  Audition en visioconférence du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse Jean-Michel Blanquer, par le Conseil d'administration extraordinaire de France urbaine, réunissant près de 200 personnes.
- **9 juin 2020.**
  Réunion « vacances et séjours des jeunes » en préparation de l'été 2020, ouverte à plusieurs commissions, avec l'Etat, les organisateurs de séjours ou encore l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).
- **De mars à décembre 2020.**
  Travail permanent réunissant élus et directeurs à un rythme soutenu.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-président : **Catherine Vautrin**, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et **Alain Claeys,** maire de Poitiers et président de la communauté urbaine du Grand Poitiers.

Depuis septembre 2020, cheffe de file : **Catherine Vautrin**, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims, présidente de l'AVUF.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

1 commission tenue sur l'année

42 participants sur l'année

L'action de France urbaine en matière d'enseignement supérieur et de recherche se déroule au sein du collectif ESR, qui rassemble les cinq associations de collectivités locales les plus concernées par l'enseignement supérieur et la recherche (AdCF, AVUF, France urbaine, FNAU et Villes de France), en partenariat étroit avec la Conférence des présidents d'université (CPU), la conférence des grandes écoles (CGE) et avec le soutien de la Banque des Territoires. Le réseau des collectivités ESR intervient ainsi sur des champs aussi divers que l'immobilier universitaire et l'insertion urbaine des campus, la valorisation de la recherche et l'innovation, les services de vie étudiante, ou l'attractivité universitaire internationale.

LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE SUR L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

France urbaine a réalisé une étude relative à la manière dont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation favorise l'Alliance des territoires. Produite à l'été 2020, cette étude a été réalisée pour les adhérents membres du réseau des collectivités ESR (France urbaine, AdCF, FNAU, AVUF, Villes de France) et la Conférence des Présidents d'Université. Illustrant la diversité des réalités territoriales et des écosystèmes de recherche et d'innovation, qui se traduit par une forte diversité de coopérations locales, cette étude a permis de montrer la part de plus en plus forte de l'ESR dans les systèmes territoriaux, mais également la manière dont il est vecteur d'Alliance des territoires, que ce soit à travers la mobilisation commune de moyens financiers autour d'un projet partagé, (Plan Campus, PIA, French Tech…), l'activation des outils juridiques permettant, notamment, les regroupements universitaires (loi Fioraso de 2013) ou le rapprochement des territoires via la mise en place de pôles universitaires de proximité favorisant l'extension du réseau territorial de recherche avec les petites et moyennes villes.

LA RÉALISATION D'UN « B.A.-BA » DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Ce guide, réalisé par le Réseau ESR, s'adresse à tous les élus locaux souhaitant bien appréhender le potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) pour en tirer parti au profit de leur territoire. Le monde de l'ESR est complexe avec ses codes, ses acronymes, ses différents modes de fonctionnement ou ses dispositifs qui s'enchevêtrent. La première partie de ce guide, réalisé avec le soutien de la Banque des Territoires, vise à permettre à de nouveaux élus de décrypter cet univers pour mieux comprendre et mieux dialoguer avec les chefs d'établissements, présidents d'université, directeurs de grandes écoles ou interlocuteurs locaux de grands organismes de recherche. Une seconde partie constituée de fiches thématiques sera publié au deuxième trimestre 2021. Elle abordera à la fois les questions immobilières, de vie étudiante, de valorisation de la recherche et d'innovation, d'impact économique ou présentant des programmes nationaux qui constituent des opportunités de coopérations fructueuses entre collectivités et acteurs de l'ESR.

LE DÉVELOPPEMENT DES OBSERVATOIRES TERRITORIAUX DU LOGEMENT ÉTUDIANT

France urbaine travaille depuis 2017 avec le collectif ESR sur les enjeux du logement étudiant et a accompagné le développement d'observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE). Suite à la publication d'un guide méthodologique et d'un premier Appel à Manifestation d'Intérêt en 2018, une trentaine de territoire ont développé leur OTLE sur des périmètres variés allant de l'intercommunalité à la région en passant par les périmètres de CoMUEs. L'objectif est d'appréhender finement la demande et l'offre dans sa diversité dans une dimension prospective qui puisse guider les politiques urbaines. Un deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé le 2 octobre 2020. En novembre 2020, un deuxième guide est paru et permet de montrer les évolutions législatives, de comprendre les nouveaux enjeux et de mettre en avant les acteurs qui s'engagent dans les OTLE et sur la question du logement étudiant. Il montre également des retours d'expérience d'OTLE et rend ainsi concrète la méthodologie du premier guide.

LE TEMPS FORT

4 février 2020.
Séminaire du collectif ESR sur le numérique, moteur du rapprochement des collectivités et des établissements ESR.

EUROPE, PARTENARIATS ET TERRITOIRES

ÉLUS RÉFÉRENTS

Cette thématique renvoie au travail de deux commissions :

La commission « Europe », co-présidentes : **Magali Altounian**, adjointe au maire de Nice, et **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

La commission « Alliance des territoires », co-présidents : **Frédérique Bonnard le Floc'h**, vice-présidente de Brest Métropole, et **Louis Nègre**, président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

LA THÉMATIQUE EN CHIFFRES

7 réunions du groupe de travail tenues sur l'année

280 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

L'année 2020 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire sur les grands exercices contractuels programmatiques européens et nationaux, dont elle a fait évoluer l'architecture aussi bien que le calendrier au vu de l'impératif de relance, mais aussi avec la nouvelle contractualisation avec les territoires infra-régionaux via les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Elle a également été marquée par le renouvellement des mandats communaux et intercommunaux, qui ont justifié la création de deux nouvelles commissions d'élus : « Europe » et « Alliance des territoires » au sein de France urbaine.

Afin de faire face à l'urgence de la crise sanitaire, France urbaine a largement mobilisé son groupe de travail « Partenariats et territoires ». Il offre un espace de dialogue et a vocation à traiter de l'ensemble des dispositifs contractuels – aux échelons locaux, régionaux, nationaux et européens – afin de définir les modalités d'une coordination optimale des sources de financement au service du projet de territoire, et donc des habitants. Au-delà des éléments d'information et de benchmark qu'offre le groupe à ses membres, il a permis d'alimenter les prises de position de France urbaine en matière contractuelle et de renforcement de l'Alliance des territoires : enjeu de la coopération entre territoires urbains, départements, régions, Etat et Europe ; modalités de construction d'un projet partagé avec les territoires environnants.

LA PLACE DES TERRITOIRES URBAINS DANS LA RELANCE

La crise sanitaire a profondément impacté les différents exercices contractuels traditionnels en plaçant l'impératif de relance au cœur des ambitions nationales ou européennes. Qu'il s'agisse des Contrats de Plan Etat-région ou de la programmation européenne, France urbaine s'est mobilisée auprès du Gouvernement et de l'ANCT pour que soit reconnu un rôle spécifique aux territoires urbains dans la relance.

Pour y parvenir, France urbaine a entretenu un dialogue régulier avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et son cabinet, et a exprimé à plusieurs reprises sa vigilance à ce que la place de l'urbain soit garanti, notamment dans le cadre de l'élaboration des CPER et de leurs volets territoriaux et dans une bonne articulation avec les CRTE.

LA RELANCE ET LA POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE

France urbaine a mobilisé ses membres pour être force de propositions sur la politique de cohésion européenne. L'association a notamment produit deux contributions relatives à l'Accord de partenariat entre la France et la Commission européenne dans le cadre de la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027. Cette mobilisation visait à déterminer les lignes de partage précise entre les fonds de la politique de cohésion (dont React-EU), et ceux de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), mais également à réaffirmer la nécessité d'une territorialisation optimale de la politique de cohésion et les grands objectifs stratégiques (OS) par un accès garanti des territoires urbains aux investissements territoriaux intégrés ou encore à l'OS5 « Pour une Europe plus proche des citoyens ». Cette mobilisation a notamment permis de sécuriser des points stratégiques pour les territoires urbains, comme l'inscription des mobilités dans l'OS « Une Europe plus verte », ou bien l'ouverture du fonds européen de développement régional (FEDER) pour des projets alimentaires territoriaux (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)), ou encore l'ouverture du fléchage FEDER sur les maisons de santé. Par ailleurs, France urbaine s'est mobilisée auprès du Gouvernement et de la DGEFP afin que les territoires urbains puissent continuer à assumer le rôle d'organisme intermédiaire avec subvention globale pour la période 2021-2027 s'agissant du FSE+.

LA CONTRACTUALISATION TERRITORIALE : « DU PROJET PARTAGÉ AU CONTRAT QUI ENGAGE »

Depuis sa création, France urbaine défend le principe d'une contractualisation rénovée, construite à partir des territoires pour garantir la convergence des financements autour d'un projet de territoire partagé, transcendant les limites administratives. Au cours de l'année 2020, France urbaine a activement contribué aux réflexions sur la mise en place des contrats de relance et de transition énergétique, défendant une approche spécifique aux territoires urbains, une démarche intégrée autour d'un dialogue stratégique renforcé avec l'Etat sur la base des projets de territoire et une bonne articulation avec les autres sources de financement de l'investissement (CPER, fonds européens). Cette réalité s'est concrétisée en 2020 par l'annonce de « contrats de relance et de transition écologique ». France urbaine s'est mobilisée pour accompagner la démarche, mais également demander que ces contrats soient dotés de réels moyens d'action.

L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

Depuis sa création, France urbaine se mobilise pour une « Alliance des territoires » en actes, permettant de transcender les clivages urbain-rural artificiellement entretenus grâce à la mobilisation de l'ensemble des territoires autour d'un projet partagé. L'année 2020 a permis de poursuivre et renforcer le dialogue à travers la publication avec le CGET des résultats de la Fabrique prospective « Coopérations entre les métropoles et leurs territoires environnants », la consolidation d'un prototype de carte interactive des coopérations métropolitaines l'organisation des Journées de travail des pôles métropolitain les 6 et 7 octobre 2020 en visioconférence et l'ouverture des statuts de France urbaine à l'adhésion des pôles métropolitains.

LES TEMPS FORTS

- **6 mai 2020.**
  Audition d'Antoine Saint-Denis, sous-directeur Europe et International à la DGEFP, dans le cadre du groupe de travail « Partenariats et territoires ».
- **10 juin 2020.**
  Audition de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, par le conseil d'administration de France urbaine sur la place des territoires urbains dans la relance, aussi bien dans ses déclinaisons européenne (FEDER, FSE, React-EU) que nationale (CPER).
- **6 et 7 octobre 2020.**
  Journées Nationales des directeurs de pôles métropolitains.
- **13 octobre 2020.**
  Réunion de travail entre le bureau de France urbaine et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, sur l'articulation entre CPER et CRTE.
- **3 novembre 2020.**
  Audition de France urbaine par la Délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale, dans le cadre du Groupe de travail parlementaire sur la territorialisation du plan de relance.
- **6 novembre 2020.**
  Audition de Philippe Cichowlaz, Chef du Pôle politique de cohésion européenne à l'ANCT, de Valérie Lapenne, Cheffe Unité Stratégies, Coopération et Territoires au sein du Pôle politique de cohésion européenne à l'ANCT, et Julie Garrec, adjointe au chef de secteur TREG au SGAE.
- **1er décembre 2020.**
  Réunion de travail entre Johanna Rolland, présidente de France urbaine, et Brigitte Klinkert, ministre en charge de l'insertion, sur la nécessité de préserver, pour les territoires urbains volontaires, la possibilité de continuer à gérer le FSE+ en subvention globale pour la période 2021-2027. France urbaine - RTES pour 2020-2023.

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALE

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **Olivier Carré**, maire d'Orléans et président d'Orléans Métropole et **François Rebsamen**, maire de Dijon et président de Dijon Métropole.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **François Rebsamen**, maire de Dijon et président de Dijon Métropole et **Arnaud Robinet**, maire de Reims.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

3 commissions tenues sur l'année

210 participants sur l'année

70 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL EN CHIFFRES

9 réunions tenues sur l'année

540 participants sur l'année

60 participants en moyenne par réunion

ET AUSSI

11 auditions parlementaires sur les questions de finances et fiscalité locales,
4 rendez-vous ministériels sur les questions de finances et fiscalité locales,
5 réunions communes avec l'AFIGESE et l'OFGL consacrées aux indicateurs financiers et à la péréquation

Outre qu'elle soit un lieu d'échanges et de débats sur les grandes évolutions en matière de finances locales, la commission a pour principal objectif de définir les orientations de l'association sur l'ensemble des projets de réformes ayant des impacts pour les budgets locaux.

L'année 2020 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire, sociale et économique sur les budgets et les équilibres financiers des territoires urbains. Du fait d'une gestion rigoureuse et notamment de la maîtrise des charges de fonctionnement, la situation financière des grandes villes, grandes communautés et métropoles pouvait être considérée comme globalement solide à l'issue de l'exercice 2019. Aussi, celles-ci ont été en mesure de faire face à la déflagration suscitée par l'épidémie sanitaire : perte de recettes fiscales et tarifaires, engagement de dépenses exceptionnelles et déploiement de plans de soutien et d'accompagnement à l'intention de leurs habitants, notamment les plus démunis, et de leur tissu économique et associatif.

Toutefois, l'engagement intense et le volontarisme des exécutifs locaux n'a pas été indolore pour les ratios d'épargne, bien au contraire. Dès lors, France urbaine s'est particulièrement mobilisée tout au long de l'année 2020 pour qu'il soit tenu compte de la contribution significative et stratégique de ses collectivités adhérentes, légitimement en attente d'un accompagnement assurantiel de la part de l'Etat, lequel a bénéficié de facilités de financement auprès de la Banque centrale européenne qui auraient pu être mieux mises à profit au bénéfice de la résilience financière des territoires urbains. Par ailleurs, bien que l'actualité ait été tout le long de l'année monopolisée par l'épidémie de Covid-19, d'autres chantiers concernant les finances locales ont suivi leur cours en 2020. France urbaine a poursuivi son engagement en faveur de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, de l'efficacité des mécanismes de péréquation, au bénéfice d'une meilleure lisibilité et cohérence des finances et de la fiscalité locales.

L'AGILITÉ FACE À LA CRISE SANITAIRE

L'épidémie de Covid-19 a représenté pour les finances des collectivités locales un choc majeur et à maints égards inédit. Dès les premiers jours de confinement, France urbaine s'est mobilisée en organisant des visioconférences hebdomadaires pour permettre à ses adhérents d'échanger et, ensemble, de formuler auprès de l'Etat des propositions pour assurer aux collectivités le maximum de souplesse opérationnelle pour faire face à la crise.

Avancées obtenues

- ✔ **La suspension pour l'exercice 2020 des contrats dits de Cahors**, afin ne pas entraver l'action des collectivités engagées auprès de leurs habitants, entreprises et associations ;
- ✔ **Des adaptations des normes comptables à des fins d'agilité budgétaire et de suivi de l'impact de l'épidémie**, sans remettre en question la règle d'or et la qualité de signature des collectivités ;
- ✔ **Un dispositif de lissage sur cinq ans des charges exceptionnelles**, permettant de diluer l'impact immédiat de la crise sur les budgets locaux ;
- ✔ **Un engagement de fiabilisation des rôles de fiscalité directe locale** (bases 2020 de taxe d'habitation) après une année pour le moins chaotique pour les services fiscaux.

L'ALERTE SUR L'AUTOFINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'apparition d'un effet ciseau suscité par la crise sanitaire – entre des dépenses augmentant du fait de la mobilisation intense des collectivités et des ressources perdues (recettes fiscales notamment) ou volontairement abandonnées (recettes tarifaires principalement) – s'est très vite traduite par une vive inquiétude sur leur capacité d'autofinancement. Condition nécessaire pour tout engagement ambitieux d'investissements lourds et structurants susceptibles de favoriser la relance et la transition écologique de l'économie, la restauration de l'épargne brute a fait l'objet en 2020 d'un plaidoyer constant de France urbaine.

Avancées obtenues

- ✔ **Un exercice partagé de mesure de l'impact financier de l'épidémie** par le biais de la Mission Cazeneuve, en juin, puis au sein d'un groupe de travail dédié avec les cabinets ministériels et l'administration, en décembre ;
- ✔ **L'adaptation pour 2021 d'une clause de sauvegarde** visant à garantir aux quelques collectivités les plus fortement touchées par le recul de leurs ressources fiscales un plancher recettes ;
- ✔ **Proposition aux Autorités organisatrices de la mobilité non franciliennes d'une enveloppe de 750 M€ d'avances remboursables** (article 10 de la 4e loi de finances rectificative).

LE CHANTIER DES INDICATEURS ET DE LA PÉRÉQUATION

Dans un effort de ne pas concéder à l'épidémie une année blanche sur l'ensemble des chantiers en cours concernant la fiscalité et les finances locales, France urbaine, avec le concours de ses partenaires de l'AFIGESE et de l'OFGL, a largement investi en 2020 la question de la nécessaire réforme des indicateurs financiers des collectivités et des mécanismes de péréquation qui s'y réfèrent. En effet, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales actée par la LFI 2020 et la diminution par deux du produit de TFPB et de CFE issu des établissements industriels imposée par la LFI 2021 rendent de plus en plus virtuelles les notions de potentiel financier ou d'effort fiscal.

Avancées obtenues

- ✔ **La reprise par le Gouvernement d'un certain nombre de positions et constats formulés par France urbaine**, dans son rapport sur les indicateurs, rendu public fin 2020 ;
- ✔ **Le lissage sur 6 ans, dans la LFI 2021 (article 252), de l'actualisation des indicateurs**, visant notamment à diluer l'effet taux provoqué par la substitution de produits réels par des produits potentiels pour les collectivités ayant adopté des taux plus élevés que la moyenne nationale ;
- ✔ **Une meilleure représentativité des territoires urbains au sein du Comité des finances locales**.

LA DÉFENSE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

Après la taxe d'habitation en 2019, ce fut en 2020 au tour des impôts économiques locaux d'être dans le viseur du gouvernement, résolument engagé dans une remise en question de l'autonomie fiscale des collectivités. Dès le début de l'année et avant même que les projets de Bercy concernant les « impôts de production » trouvent malencontreusement leur aboutissement dans le plan de relance, France urbaine s'est mobilisée, aux côtés de l'ensemble des associations d'élus, pour défendre le bien-fondé du lien fiscal entre les collectivités et leurs entreprises.

Avancées obtenues

- ✔ **Une prise en compte de la variation physique des bases dans le cadre de la compensation**, prévue par la LFI 2021, de la réduction des impôts fonciers pour les établissements industriels, garantissant ainsi une territorialisation minimale de la ressource ;
- ✔ **La persuasion des interlocuteurs parlementaires sur les effets de bords dommageables des réformes fiscales** : une nécessaire refonte de la fiscalité locale visant à reconstituer le lien toujours plus distendu entre les collectivités et leurs habitants, usagers, entreprises.

LES TEMPS FORTS

✓ 27 avril et 7 mai 2020.
Négociations avec Gérald Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes publics, pour arrêter les mesures d'urgence en faveur des budgets locaux et faire valoir les attentes des autorités organisatrices de la mobilité, doublement pénalisées par le recul du versement mobilité et la chute de leurs recettes tarifaires.

✓ 10 septembre 2020.
Présentation de la 5e édition de Territoires urbains-Portrait financier, réalisée avec le concours de la Banque Postale Collectivités Locales et de l'étude menée avec la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC, qui objective le sentiment partagé entre élus et chefs d'entreprises sur l'utilité de la fiscalité économique locale.

✓ À partir du 5 octobre 2020.
Parution périodique du « feuilleton du projet de loi de finances » : analyse technique et politique des évolutions des dispositions du PLF intéressant les finances des grandes collectivités, 9 éditions au fil de l'examen parlementaire du texte.

✓ 13 octobre 2020.
Webinaire organisé par France urbaine et l'AFIGESE, visant à débattre des propositions opérationnelles en matière d'architecture des mécanismes de péréquation et d'évolution des indicateurs techniques, propositions élaborées dans le cadre du groupe de travail conjoint et étayées par des études d'impact rigoureuses.

RESSOURCES HUMAINES ET FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidentes : **Muriel Sauvegrain**, première adjointe de la Ville d'Orléans et vice-présidente d'Orléans Métropole et **Elisabeth Lefranc**, adjointe de la Ville de Nantes et vice-présidente de Nantes Métropole.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Fabrice Loher**, président de Lorient Agglomération et **Emmanuelle Rousset**, Conseillère déléguée de la Ville de Rennes et vice-présidente de Rennes Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

15 réunions tenues sur l'année

600 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

France urbaine assume pleinement sa responsabilité de représentation et de coordination des « élus-employeurs urbains », notamment au CSFPT et au sein de la coordination des employeurs territoriaux. Pour nos collectivités, l'enjeu de la Fonction publique territoriale n'est jamais une simple variable budgétaire mais d'abord un levier essentiel pour garantir un service public neutre et de qualité. Le statut est un outil puissant pour accomplir nos missions de service public, c'est pourquoi il faut à la fois le défendre et le moderniser ; En particulier, il ne faut pas hésiter à lever les complexités inutiles, et à renforcer les leviers managériaux (rémunération, disciplinaire, protection de la santé, déontologie) pour renforcer son efficacité au service des usages et son attractivité pour les agents. Sur ces bases, France urbaine discute avec l'Etat, les parlementaires, les autres associations d'employeurs territoriaux et les organisations syndicales. Les positions de France urbaine sont travaillées techniquement et politiquement au sein du groupe « Ressources humaines et modernisation de la FPT », avant d'être validées par le Conseil d'administration et/ou le Bureau.

LES SUJETS MAJEURS DE L'ANNÉE

- La participation de France urbaine à la concertation sur le projet de réforme des régimes de retraite.
- Une contribution à la concertation sur la réforme de la santé au travail.
- Une contribution aux réflexions de la Commission présidée par Frédéric Thiriez sur la modernisation de la haute fonction publique.
- La gestion sur volet « Ressources humaines » de la crise sanitaire de Covid-19.

Avancées obtenues

✔ La suspension temporaire du jour de carence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

✔ La sécurisation et l'encadrement de la capacité des employeurs à imposer la prise de jours de congés.

✔ La création d'une prime exceptionnelle « Covid-19 » pour les agents territoriaux mobilisés.

✔ L'alignement sur le privé de la participation obligatoire des employeurs à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

✔ La représentation des grands employeurs urbains au sein du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT).

LES TEMPS FORTS

✓ **Entre mars et mai 2020.**
Organisation de dix réunions par visioconférence, rassemblant les élus et les techniciens RH des collectivités urbaines, afin d'échanger sur les difficultés posées par la crise, partager les solutions et faire remonter au secrétaire d'État les demandes et propositions des employeurs urbains.

✓ **Avril 2020.**
Réalisation de Mémento sur l'organisation institutionnelle des communes et EPCI, la gestion des ressources humaines, la commande publique et sur les délais et procédures d'urbanisme, afin de rassembler une information fiable et opérationnelle à destination de l'ensemble des collectivités locale durant la crise sanitaire.

INTERNATIONAL

La convention triennale signée le 15 janvier 2017 entre France urbaine et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a permis de créer les conditions optimales pour que l'action internationale des grandes villes et des métropoles puisse être renforcée au service des territoires, de la diplomatie française et des collectivités et pays partenaires. Dans ce cadre, France urbaine a poursuivi en 2020 son engagement sur les questions internationales, en déclinant notamment la feuille de route annuelle arrêtée en lien avec la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

UNE IMPLICATION RENFORCÉE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- **La participation aux comités de sélection des appels à projet de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales** (DAECT) notamment dans le cadre du fonds conjoint Franco-marocain en soutien à la coopération décentralisée ;
- **La participation aux instances de travail du MEAE** (Commission Nationale de la Coopération décentralisée, Conseil National du Développement et de la solidarité internationale, groupe de travail sur le numérique, études sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs) ;
- **L'appui à la conception et à l'organisation d'événements** ;
- **La participation à l'ensemble des comités de sélection de l'Appel à projet « alimentation durable »**.

QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ACTION INTERNATIONALE DES GRANDES VILLES ? France urbaine et l'INET lancent une réflexion approfondie tout au long de l'année 2020

Comment les grandes villes et les grandes intercommunalités françaises vont-elles se positionner à l'international lors du mandat 2020-2026 ? Quels seront les domaines d'intervention prioritaires ? Le soutien public à la coopération décentralisée répond-t-il toujours aux besoins et aux attentes des territoires et de leurs élus ? Les opérateurs de l'Etat et les réseaux de collectivités doivent-ils se repositionner pour mieux accompagner leurs membres à l'international ?

Le renouvellement des équipes municipales couplé aux nombreuses conséquences du contexte de pandémie offre une occasion unique de réinterroger la manière dont les acteurs français, et notamment les grandes villes et les intercommunalités, agissent à l'international.

C'est pourquoi France urbaine et l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) se sont associés pour conduire, jusqu'en décembre 2020, une étude intitulée « L'action internationale des villes : Quelles

attentes et quelles orientations pour les mandats 2020-2026 ? Etat des lieux et perspectives ». Menée en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Agence française de Développement (AFD) et Cités-Unies France, cette étude s'attachera prioritairement à :

- **Dresser un état des lieux** de l'action internationale des villes et des agglomérations ;
- **Identifier les perspectives** pour les mandats 2020-2026, en proposant une analyse actualisée du contexte international à l'aune de la crise sanitaire mondiale ;
- **Évaluer l'adéquation** entre les attentes des collectivités à l'international et le soutien apporté par les opérateurs et les têtes de réseaux.

Après une première phase d'observation qui a permis de cartographier l'organisation existante sur les questions internationales ainsi que les périmètres des délégations, la deuxième étape de l'étude consiste à recueillir les attentes et les besoins des techniciens en charge des questions internationales, par le biais d'un questionnaire auquel 50 membres de France ont répondu. La même démarche sera parallèlement initiée auprès des opérateurs de l'Etat et de différents réseaux afin de mieux comprendre le positionnement de chaque acteur. Pour compléter cette approche, plus de 50 auditions ont été menées auprès d'élus (maires, présidents, adjoints et vice-présidents aux relations internationales) ainsi que de chercheurs.

LES TEMPS FORTS

Du 8 au 13 février 2020. Au Forum urbain mondial, France urbaine promeut les initiatives des villes françaises.

La mobilisation française a été sans précédent lors de la 10e édition du Forum urbain mondial, organisé à Abu Dhabi sur le thème « Villes d'opportunités : relier culture et innovation ». France urbaine, représentée par Jean-Marie Bockel, président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et président d'Honneur de l'association ainsi que les 120 membres de la délégation française, y ont promu collectivement un modèle de la ville durable, inclusive et solidaire.

- **Les enjeux d'alimentation au cœur de la mobilisation de France urbaine.**

Dans le prolongement des travaux menés au sein du groupe « Stratégies alimentaires territoriales », France urbaine a fait de l'alimentation l'une de ses priorités lors du Forum urbain mondial. Réunions de travail avec la *Food and Agriculture Organisation* (FAO), échanges sur le pavillon français, temps d'échanges avec des délégations étrangères, de nombreuses occasions ont permis de faire connaître les initiatives des villes française.

LES TEMPS FORTS (SUITE)

Les deux publications réalisées depuis 2017 « Villes, Agriculture et alimentation : expériences françaises » ainsi que la récente étude « Les villes face aux défis de la précarité alimentaire : expériences françaises » ont suscité un fort intérêt de la part des acteurs présents sur place, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles collaborations, notamment avec la FAO. C'est d'ailleurs dans ce même esprit que les acteurs français, réunis au sein du groupe de travail « Agriculture et Alimentation » coordonné au sein du PFVT par France urbaine et RESOLIS, a formulé, à travers la publication d'un livret, une série de recommandations en prévision du Forum urbain mondial.

- **Une vision française de la *smart city* portée.**
  Nommé pour s'exprimer au nom de la délégation française lors de la séquence plénière dédiée aux parlementaires, Jean-Marie Bockel a pu porter les messages clés de France urbaine en matière d'innovation et de numérique, en s'appuyant notamment sur l'étude « Villes, innovation sociale et numérique : expériences françaises » réalisée par France urbaine, en novembre 2019, dans la perspective du dernier Smart City Expo World Congress de Barcelone. Comme a pu le rappeler le président d'honneur de France urbaine, les villes françaises souhaitent porter une vision de la *smart city* qui dépasse la seule dimension technologique : « Pour être intelligente, une ville doit d'abord avoir le souci de l'amélioration de la qualité de vie, des services publics. Elle doit d'abord placer l'humain au cœur du projet urbain » a-t-il rappelé. L'analyse des 15 récits territoriaux relatés dans la dernière étude de France urbaine laisse apparaître plusieurs points de convergence caractéristiques d'une approche commune de la smart city :
  - La recherche de la performance et de la sobriété ;
  - La constitution d'une gouvernance horizontale et en proximité ;
  - La réponse aux spécificités locales des projets et des innovations ;
  - La place de choix dont dispose l'interterritorialité.

- **Des rencontres politiques en marge du Forum urbain mondial.**

  Président du groupe France-Pays du Golfe au Sénat, Jean-Marie Bockel a été invité par son homologue du Conseil national fédéral, Osama Ahmed Al Shafar, pour un échange avec les membres du parlement émirien. Accompagné par trois parlementaires français présents sur place (Hubert Julien-Laferrière, Sandra Marsaud et Claude Raynal), le président d'Honneur de France urbaine s'est entretenu avec les parlementaires émiriens sur les nombreux dossiers qui fondent la relation stratégique entre la France et les Emirats Arabes Unis. Si la culture, l'éducation, la santé, l'innovation et la défense constituent déjà des domaines clés de coopération, l'enjeu consiste désormais à nourrir ce partenariat pour les 50 prochaines années.

NUMÉRIQUE ET INNOVATION

ÉLUS RÉFÉRENTS

Commission commune avec l'AdCF et Les Interconnectés.

Co-présidents : Francky Trichet, adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes Métropole, **Bertrand Serp**, adjoint au maire de Toulouse et vice-président de Toulouse Métropole, **Jacques Oberti**, président du SICOVAL et **Marlène le Dieu de Ville**, vice-présidente de la Communauté de communes Lacq-Orthez (pour l'AdCF).

LA THÉMATIQUE EN CHIFFRES

10 commissions tenues sur l'année

428 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

Objet technique, le numérique revêt plus que jamais un caractère politique : les enjeux liés à la souveraineté des données, à la lutte contre l'illectronisme, au numérique responsable et durable, à la sensibilisation aux usages numériques ou encore à l'aménagement numérique du territoire sont autant de prérogatives portées par les pouvoirs publics, de l'Europe au local. Parmi eux, les grandes villes et grandes intercommunalités disposent d'un rôle essentiel en matière d'impulsion, d'orientation et de financement des politiques publiques numériques.

La commission « Numérique » porte et mutualise l'ensemble des actions portées par les grandes villes et intercommunalités. Portée par France urbaine et l'AdCF, l'association Les Interconnectés anime la dynamique commune. Les événements et les Territoir'Prod permettent la diffusion dans les territoires des bonnes pratiques en matière d'usages numériques. Ces actions sont plus que jamais indispensables pour que l'ensemble des territoires puisse prendre en main une transition numérique juste, responsable et citoyenne – tout en plaidant la logique de transversalité et de coopération qui doit être celle du numérique, en lien avec les autres politiques publiques.

LES RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'APPLICATION STOPCOVID

La commission « Numérique » a auditionné le secretaire d'État au numérique et travaillé à une contribution dédiée à l'application de traçage StopCovid, afin de participer aux réflexions et de soulever l'ensemble des enjeux qui se prêtaient au dispositif, la protection des données au premier chef. Il s'agissait surtout d'évaluer la place que pourrait tenir les élus locaux, en termes de sensibilisation, mais surtout en tant que garant et tiers de confiance, dans le cadre notamment du débat lié à la gestion du traitement et du stockage des données.

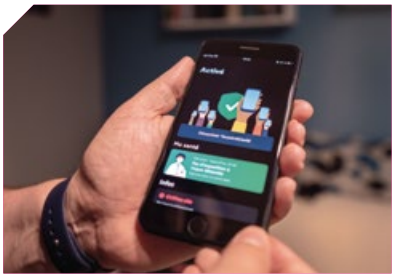

LE PLAN DE RELANCE

La crise sanitaire a démontré un peu plus l'apport du numérique pour les collectivités territoriales afin d'assurer une continuité des services publics et de maintenir un lien avec les usagers, et plus largement pour notre société, dans des domaines essentiels comme la santé, l'éducation, l'alimentation, la culture, l'emploi. Partant, et en lien avec une appréciation de plus en plus territoriales des politiques numériques, France urbaine a participé aux côtés des associations de collectivités territoriales aux échanges sur les canevas et cahiers des charges des enveloppes du plan de relance dédiée au numérique, notamment celles dédiées à la médiation numérique et à la transformation numérique des collectivités territoriales.

LE DÉPLOIEMENT FIXE ET MOBILE

La couverture fixe et mobile répond plus que jamais à un principe d'égal accès aux services numériques. Le déploiement de la fibre et de la 5G ne doit pas occulter un déploiement global de la 4G et du très haut débit sur l'ensemble des territoires, prévu pour 2022. L'actualité dédiée à la 5G a été au cœur des échanges de la commission Numérique, espace de mutualisation pour les grandes villes et métropoles qui ont lancé un débat local, orientant ses réflexions sur la façon dont les collectivités locales pouvaient accompagner la montée en compétences d'une société civile du numérique, en lien avec le déploiement des nouvelles technologies.

L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Depuis le lancement de la stratégie nationale d'inclusion numérique, France urbaine est mobilisée pour favoriser l'appropriation des 13 millions de Français peu ou mal sensibilisés aux différents outils numériques. Les collectivités locales, notamment les grandes intercommunalités, disposent d'un rôle central dans la définition et la mise en accès des offres de formation. Ainsi, suite à la publication du Manifeste « agir face à l'urgence de l'illectronisme », 5 territoires pilotes portent des expérimentations pour la mise en œuvre d'une gouvernance locale de l'inclusion numérique. C'est également la tonalité du Plan de relance dédié à la médiation numérique, qui permet de financer la création de nouveaux postes de médiateurs numériques, permettant de compléter la couverture territoriale et l'accompagnement des publics éloignés sur l'ensemble du territoire.

LA CYBERSÉCURITÉ

Les cyberattaques dont sont victimes les collectivités territoriales ne cessent de se multiplier. Les besoins en termes d'ingénierie et de financement sont plus que jamais nécessaires : une enveloppe dédiée du Plan de relance contribuera au renforcement de la cybersécurité. France urbaine a contribué au « Guide pratique pour une collectivité et un territoire numérique de confiance » publié par la Banque des territoires, proposant plusieurs recommandations et mises en situation pratiques.

LA SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES AGENTS AUX USAGES NUMÉRIQUES PAR L'ACTION DES INTERCONNECTÉS : TERRITOIR'PROD

Le programme Territoir'Prod est un programme d'accompagnement collectif et évolutif réunissant a minima 10 collectivités qui partagent une même problématique projet. Pour chaque sujet, le dispositif Territoir'Prod propose un rendez-vous trimestriel de travail collectif, un suivi par des interlocuteurs privilégiés, des séances de co-coaching, la constitution d'outils : guide pratique, fiches action, méthodologiques ou stratégiques. Chaque début d'année, les Interconnectés diffusent un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des collectivités du réseau afin de recenser les besoins de formation et d'adapter ainsi les thématiques traitées (dématérialisation, data territoriale, e-inclusion, numérique responsable...).

Retrouvez toutes les actions et les thématiques de Territoir'Prod sur https://www.interconnectes.com/territoir-prod/

LES TEMPS FORTS

- **Depuis le 12 février 2020.** Traduction opérationnelle du Manifeste « Agir face à l'urgence de l'illectronisme » par la mise en place d'expérimentations visant à installer des gouvernances locales de la médiation numérique (« Conférences territoriales de l'inclusion numérique »).
- **14 mai 2020.** Publication d'une contribution sur l'application StopCovid, remise au secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, Cédric O.
- **22 octobre 2020.** Installation du Comité de transparence 5G consacré au suivi du déploiement de la 5G.
- **Depuis le 15 décembre 2020.** Participation aux groupes de travail portés par l'ARCEP et l'ADEME pour définir une feuille de route dédiée à la dimension environnementale du numérique.

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

LA COMMISSION EN CHIFFRES

12 réunions tenues sur l'année

440 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

Le groupe technique « Organisation institutionnelle » réunit principalement les secrétaires généraux, chargés de mission DGS, responsables des instances et responsables des affaires juridiques des adhérents de France urbaine, pour travailler sur les enjeux liés au fonctionnement institutionnel des collectivités urbaines, au cadre légal et réglementaire de leur action (CGCT et autres), et, le cas échéant, aux projets de réforme de l'organisation territoriale et de la décentralisation. L'année 2020 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des collectivités et de leurs groupements, que ce soit en matière de continuité de service public ou de fonctionnement institutionnel.

L'URGENCE SANITAIRE ET L'ADAPTATION DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Dès l'entrée en vigueur du premier confinement, France urbaine a réuni à un rythme bimensuel (voire hebdomadaire durant les premières semaines) le groupe de travail « Organisation institutionnelle ». France urbaine a ainsi pu contribuer activement à l'élaboration des projets de loi instituant puis prorogeant l'état d'urgence sanitaire et à l'adaptation des ordonnances grâce aux remontées de ces membres vers les ministères. En partenariat avec l'INET, France urbaine a élaboré et mis à disposition un Memento sur la gestion des instances durant la crise sanitaire reprenant des questions pratiques et juridiques posées par le confinement et la suspension du deuxième tour sur le fonctionnement institutionnel des collectivités. France urbaine a activement contribué à l'amendement des projets d'ordonnance afin de les compléter et de les adapter dans la mesure du possible à la réalité territoriale, grâce à un travail étroit avec les cabinets ministériels. Enfin, durant cette période de crise, l'échange de bonnes pratiques a pu fonctionner à plein entre les membres du groupe, tous confrontés à des défis inédits et devant trouver des solutions rapides.

LA CONTRIBUTION AU PROJET DE LOI DIT « 4D »

Malgré l'irruption de la crise sanitaire, les travaux se sont poursuivis sur l'élaboration du projet de loi « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Décomplexification », et France urbaine a activement contribué aux concertations organisées par le ministère de la Cohésion des territoires en lien avec l'ensemble des ministères concernés. Sur la base des remontées de ses membres et de ses groupes de travail, France urbaine a élaboré une cinquantaine de propositions de décentralisation, de différenciation ou d'expérimentation. En complément, France urbaine a également proposé une trentaine de propositions de simplifications, issues notamment de l'expérience de la gestion de crise. Ces propositions ont servi de support à une dizaine d'heures de réunions organisées par le cabinet de la ministre Jacqueline Gourault. Par ailleurs, les membres de France urbaine ont été tous conviés par la ministre à participer aux concertations régionales.

L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILS MUNICIPAUX, INTERCOMMUNAUX ET MÉTROPOLITAINS

Les débuts de mandat sont toujours des moments particulièrement intenses et importants dans la mise en place des instances. Délégations, indemnités des élus, scrutin électronique, pactes de gouvernance, le groupe a échangé et partagé les expériences sur tous ces sujets.

LES TEMPS FORTS

- **Mars 2020.**
  Réunion de travail avec la Direction générale des collectivités locales (DGCL).
- **Décembre 2020.**
  Publication de l'enquête co-réalisée par France urbaine et l'AdCF sur la gouvernance des grandes intercommunalités urbaines.

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

ÉLUS RÉFÉRENTS

Entre janvier et septembre 2020 : **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole.

Depuis septembre 2020 : **Michel Bisson**, président de Grand Paris Sud et **Frédéric Leturque**, président de la communauté urbaine d'Arras.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

2 commissions tenues sur l'année

2 visioconférences avec le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, puis la ministre déléguée en charge de la Ville, Nadia Hai

1 visioconférence avec le directeur général de l'ANRU, Nicolas Grivel

123 participants sur l'année

61 participants en moyenne par réunion

La commission « Politique de la ville et cohésion sociale » est, depuis le renouvellement des instances de France urbaine, soucieuse de répondre à l'urgence sociale, dans le contexte de crise sanitaire qui frappe durement les quartiers populaires. Elle s'attache aussi à inscrire ses travaux dans une démarche collective avec les autres associations d'élus dont l'AdCF et Villes de France, dans l'esprit du Pacte de Dijon signé en juillet 2018 à Matignon avec le Premier ministre. Elle a aussi vocation à travailler étroitement avec l'AMF et Ville & Banlieue.

L'URGENCE SOCIALE ET SANITAIRE

L'année 2020 a été une année où, avec la crise de Covid-19, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se sont retrouvés en première ligne, d'abord en fournissant bon nombre des travailleurs-clés lors des confinements et ensuite parce qu'ils ont été violemment percutés par la baisse de l'activité et l'augmentation du chômage et des précarités qui s'ensuivit. Les familles et personnes vivant dans les quartiers populaires ont été particulièrement touchées

par la première vague de Covid-19 au printemps, avec de nombreuses contaminations mettant en lumière des conditions de vie et de logement particulièrement précaires. Par ailleurs, les jeunes ont souffert du décrochage numérique en mars et avril 2020, accumulant des retards scolaires que le dispositif des vacances apprenantes de l'été 2020 a partiellement compensés.

LA POURSUITE DES CHANTIERS DE L'ANRU EN PÉRIODE DE COVID-19

Par un courrier daté du 29 avril 2020, France urbaine alertait le président de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) sur la nécessaire agilité et souplesse qui devaient guider ses services dans l'examen et l'instruction des dossiers, tant en termes de calendrier que de revue de projets et de plannings de financements. France urbaine demandait ainsi de solder dans les meilleurs délais les crédits au titre du PNRU 1 et d'engager rapidement les versements en application des décisions prises ces derniers mois en comités d'engagement. Les élus urbains s'inquiétaient de la question des surcoûts des opérations engendrés par la crise de la Covid-19 pour les entreprises et les collectivités, surcoûts alors estimés, selon les territoires, entre 10 et 20 %. Réunie en conseil d'administration le 23 juin 2020, l'ANRU prenait des décisions allant dans le sens des demandes formulées par France urbaine.

LES TEMPS FORTS

6 mai 2020.
Visioconférence avec Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement.

14 novembre 2020.
Appel des maires au président de la République, sur la situation particulièrement dégradée des quartiers fragiles, en attirant son attention sur l'impératif que les moyens du plan de relance puissent bénéficier de manière prioritaire à leurs habitants.

Décembre 2020.
Préparation d'un « Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine », avec l'AdCF et Villes de France, visant à revisiter le Pacte de Dijon, à l'aune des conséquences de la crise sanitaire et des difficultés vécues par nombre d'habitants des quartiers populaires.

RELATIONS AVEC LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES

En temps normal, c'est à une fréquence bimensuelle que propose France urbaine de réunir les directeurs généraux des grandes villes, grandes communautés et métropoles. Mais la crise sanitaire a bouleversé la donne. Ainsi, de mars à mai 2020, le rythme des réunions est devenu hebdomadaire, l'idée étant que ces réunions précèdent les réunions des maires et présidents qui se sont succédées tous les samedis après-midi durant le premier confinement.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

12 réunions tenues sur l'année

360 participants sur l'année

30 participants en moyenne par réunion

France urbaine propose de réunir périodiquement l'ensemble des directeurs généraux des collectivités membres de l'association avec un triple objectif :

- Porter à connaissance et compléter les priorités des commissions, groupes de travail et groupes projets grâce au prisme transversal qui est le propre des directions générales ;
- Proposer un cadre de débat entre dirigeants des grandes collectivités et directeurs de cabinets ministériels et directeurs d'administrations centrales ;
- Organiser le parangonnage sur les questions d'actualité et les pratiques de gestion.

LES SUJETS MAJEURS DE L'ANNÉE

- **La préparation des échanges politiques entre les maires et présidents avec les membres du gouvernement** (santé, finances, éducation, cohésion des territoires…), les hauts fonctionnaires impliqués dans la gestion de la crise sanitaire, ainsi que les parlementaires en mission.

- **La gestion opérationnelle et le partage des bonnes pratiques en situation de crise**, qu'il s'agisse des méthodes de travail déployées envers les tiers (relations avec les Agences

régionales de santé et les directeurs de CHU, interface avec les préfets et les autres directeurs d'administration déconcentrée) ou du pilotage des services des villes et EPCI (organisation du télétravail des agents, mise en place des procédures sanitaire d'exception et distribution des masques, logistique déployée dans les établissements scolaires ou les centres sociaux,...). Les territoires ont eu à faire face à des vagues de contamination différenciées, les directeurs des grandes collectivités localisées dans des territoires qui furent, dans un premier temps, relativement moins touchés ont notamment eu l'opportunité de bénéficier des précieux témoignages de leurs collègues, qui, tels que dans la région Grand Est, ont été très directement confrontés à des situations d'urgence absolue.

- **Le débat sur les grands sujets de l'agenda politique** : territorialisation du plan de relance, préparation du projet de loi dit « 4D », gestion de « l'effet de ciseau » subi par les budgets locaux, définition des textes d'application des lois « Transformation de la fonction publique » et « Lutte contre le gaspillage et économie circulaire ». Et ce, le cas échéant, au travers d'échanges avec les directeurs de cabinets ministériels ou préfets en mission.

LE TEMPS FORT

✓ **6 mai 2020.**
Réunion de travail avec Philippe Mahé, préfet chargé d'accompagner la reprise des chantiers du BTP dans les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles.

SANTÉ

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **André Rossinot**, président de la Métropole du Grand Nancy et secrétaire général de France urbaine et **Philippe Saurel**, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Grégory Doucet**, maire de Lyon et **Émile-Roger Lombertie**, maire de Limoges.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

1 réunion inaugurale d'installation de la Commission « Santé »

11 conseils d'administration « gestion de crise » sur l'année 2020

2 réunions sur la gestion de crise sanitaire avec le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé

6 réunions « crise sanitaire » organisées par le cabinet de la ministre de la Cohésion des territoires

3 réunions du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale

7 groupes de travail « Solidarités-Santé »

L'année 2020 a été marquée par l'irruption de la crise sanitaire dans l'ensemble des champs d'action et de responsabilité des élus locaux. Les territoires urbains ont été confrontés à des enjeux inédits et ont montré leur agilité pour contribuer à la lutte contre l'épidémie, assumant souvent des responsabilités nouvelles (testing, isolement, vaccination…). Cette actualité a impacté les travaux de France urbaine, justifiant une mobilisation permanente du conseil d'administration de France sous la forme de réunions, hebdomadaires pendant toute la durée du premier confinement, de gestion de crise.

Au-delà de cette actualité, France urbaine a poursuivi ses travaux pour rénover notre organisation sanitaire territoriale et renforcer le rôle des élus dans la coordination des actions sanitaires sur leur territoire. C'est dans ce cadre, en lien avec l'AdCF, qu'une contribution a pu être portée en juillet dans le cadre du Ségur de la Santé et a permis de décliner un certain nombre de propositions dans l'avant-projet de loi « 4D ».

Enfin, l'année 2020 a été marquée par un renouvellement municipal et l'installation d'une nouvelle commission santé qui a souhaité faire de la santé globale un axe fort de ses travaux. L'enjeu de la santé mentale a notamment été fixé comme priorité de travail pour le mandat 2020/2026.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET LE DIALOGUE AVEC LE GOUVERNEMENT ET LES SERVICES DE L'ÉTAT

L'actualité dense de la pandémie a fortement impacté les travaux de France urbaine, justifiant une mobilisation permanente du conseil d'administration de France sous la forme de réunions, hebdomadaires pendant toute la durée du premier confinement, de gestion de crise. Depuis mars 2020, ce sont ainsi 11 conseils d'administration qui se sont tenus chaque samedi, et ont permis de faire remonter par courrier au Premier ministre et aux ministres concernés, dès le début de la crise sanitaire, des interrogations mais aussi des propositions concrètes. Les élus de France urbaine n'ont eu de cesse de demander une association plus étroite des territoires dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, qui s'est notamment traduite à l'été 2020 par la mise en place de « plans métropolitains de lutte contre la Covid-19 ».

Avancées obtenues

- ✔ **Le principe d'une territorialisation renforcée face à la reprise épidémique** qui a enfin reconnu le rôle des collectivités locales et l'importance de la transversalité entre les pouvoirs publics dans la gestion de crise, conformément aux demandes des élus urbains.
- ✔ **La participation de France urbaine aux points « gestion de la crise sanitaire »** organisés chaque semaine par le cabinet de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, en association avec le cabinet du ministre de la Santé, des ministères concernés et de la cellule interministérielle de crise (CIC).
- ✔ **La participation de France urbaine au comité des élus institué dans le cadre du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, présidé par Alain Fischer, ainsi aux « comités techniques de la vaccination ».**
- ✔ À la demande de France urbaine, **la transparence du Gouvernement sur le rythme et le calendrier d'approvisionnement en doses de chaque centre de vaccination.**

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA SANTÉ

France urbaine et l'AdCF, dans le prolongement de leur mobilisation commune au sein du groupe contact « Ma Santé 2022 », ont porté une contribution commune dans le cadre du Ségur de la Santé, afin de renforcer la place des élus locaux dans la gouvernance sanitaire de proximité, rapprocher les périmètres sanitaires des périmètres de projets territoriaux et accroître les capacités de coordination du bloc communal en matière de santé, dans le respect de la compétence de santé publique de l'État.

Avancées obtenues

- ✔ **L'inscription dans l'avant-projet de loi dit « 4D » d'une gouvernance renouvelée des Agences régionales de santé (ARS)**, donnant une plus grande place aux élus locaux.
- ✔ **L'inscription, dans le cadre du Ségur de la Santé, d'un chantier visant à renforcer les délégations territoriales/départementales des ARS et à leur donner des moyens nouveaux** pour un dialogue contractuel rénové avec les territoires.

LA DÉFINITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE MANDAT

La commission « Santé » a vocation à construire et porter les positions de France urbaine pour une plus grande reconnaissance du rôle des territoires dans l'affirmation d'une politique de santé globale et s'est notamment donné pour feuille de route un travail approfondi sur les enjeux de santé mentale, rendus particulièrement prégnants par la crise sanitaire, avec une attention particulière pour les jeunes et les étudiants.

LES TEMPS FORTS

- **24 avril 2020.**
  Publication d'une contribution thématique « Santé » dans le cadre de la contribution de France urbaine à la préparation du déconfinement.
- **18 juin 2020.**
  Publication de la contribution commune de France urbaine et de l'AdCF « Pour une gouvernance sanitaire de proximité », dans le cadre du Ségur de la santé.
- **7 décembre 2020.**
  Échange sur la stratégie vaccinale entre le bureau de France urbaine et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.
- **15 décembre 2020.**
  Participation de France urbaine au premier comité des élus pour la vaccination, en présence d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.
- **15 décembre 2020.**
  Installation de la Commission « Santé » du mandat 2020-2026.

SÉCURITÉ

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **Gaël Perdriau**, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Étienne Métropole et **Roland Ries**, maire de Strasbourg.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **David Marti**, président de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et **Gaël Perdriau**, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Étienne Métropole.

LA THÉMATIQUE EN CHIFFRES

5 commissions tenues sur l'année

188 participants sur l'année

38 participants en moyenne par réunion

Mise en place début 2016, la commission « Sécurité » de France urbaine s'est fortement mobilisée en 2020 dans un contexte marqué par une actualité législative particulièrement dense sur les enjeux de sécurité et de tranquillité publique. Cette commission, envisagée dès ses origines, comme un lieu de partage et d'échange de bonnes pratiques entre ses membres joue également un rôle d'intermédiaire entre les territoires et l'Etat. Ce rôle s'est d'ailleurs avéré particulièrement indispensable lors de la gestion de la crise sanitaire et de ses nombreuses conséquences. Tout au long de l'année, les élus des grandes villes et métropoles se sont ainsi emparés de cet espace privilégié de dialogue et de travail afin d'assurer un suivi de l'actualité législative et réglementaire mais aussi pour porter les positions des élus auprès des pouvoirs publics. Auditions parlementaires, dialogue avec le Ministère de l'intérieur, gestion de la crise sanitaire, France urbaine demeure un interlocuteur clé du débat public sur ces problématiques aux forts enjeux pour les territoires urbains.

En complément de cette commission a été mis en place un groupe de travail de coordonnateurs CLSPD qui permet la mise en réseau de ces techniciens et un appui technique aux sujets politiques abordés lors des commissions.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Pleinement mobilisés aux côtés de l'État pour faire appliquer les mesures d'urgence et de confinement décrétées par le Gouvernement depuis le 16 mars 2020, les élus se sont retrouvés en première ligne pour assurer soutien et protection à leurs habitants. Dans ce contexte sans précédent, les membres de la commission « Sécurité » se sont réunis à trois reprises pendant la période de confinement. Au-delà de leurs implications pour faire respecter, aux côtés de l'État, les mesures de sécurité en vigueur partout en France, plusieurs éléments, notamment juridiques, ont créé des inquiétudes et appelé à des demandes de clarifications auprès du ministère de l'Intérieur. A l'issue des échanges en commission sécurité, les élus ont notamment plaidé pour :

- Mettre fin à l'ambiguïté pesant sur les pouvoirs du maire et le rôle de l'État dans le cadre de la réglementation des marchés et l'instauration des couvre-feux ;
- Assurer aux agents des polices municipales des conditions de travail sécurisées et sereines : Rétablir et renforcer la coopération entre les forces de polices nationales et polices municipales face à une résurgence des incivilités ;
- Trouver des réponses adaptées aux publics vulnérables particulièrement exposés en cette période de crise, ainsi qu'aux publics victimes de violences familiales et conjugales ;
- Associer les élus locaux et les associations de techniciens à la mise en œuvre du volet sécuritaire de la loi « État d'urgence ». Rédigée sans concertation avec les territoires, celle-ci semble inapplicable en l'état.

LA PROPOSITION DE LOI « SÉCURITÉ GLOBALE »

Dans le prolongement des propositions contenues dans la contribution remise à Laurent Nuñez en juillet 2019, France urbaine s'est tout particulièrement impliquée lors du débat législatif relatif à la proposition de loi « Sécurité globale ». Le texte, examiné à l'Assemblée nationale depuis le 2 novembre 2020, tend à simplifier la coordination des acteurs de la sécurité à l'échelle locale, à renforcer les polices municipales et faire évoluer le secteur de la sécurité privée. Dans ce cadre, France urbaine s'est particulièrement impliquée auprès des parlementaires tout au long de l'examen du texte : audition par les rapporteurs du texte, propositions d'amendements, réalisation d'une note de suivi à l'attention de la commission. Si certaines dispositions de la PPL « Sécurité globale », qui ne figuraient pas dans le rapport d'information ont pu susciter de vives inquiétudes dans le débat public, de nombreuses propositions formulées par France urbaine ont été prises en compte et intégrées à la loi notamment en terme de compétences, de moyens et de protection des agents de la police municipale.

LES CONTRATS DE SÉCURITÉ INTÉGRÉS

Peu après sa nomination à la tête du gouvernement, le Premier ministre Jean Castex a appelé à la mise en place d'un nouveau dispositif contractuel entre l'État et les grandes intercommunalités en matière de sécurité. Conclu pour 5 ans, le contrat de sécurité intégré (CSI) a pour fin de consacrer des engagements réciproques entre l'État et les communes concernées, à partir d'un diagnostic propre à chaque territoire afin « d'adopter conjointement une politique très active dans la lutte contre la délinquance pour la sécurité et la tranquillité » dans les territoires concernés.

Envisagé de manière transversale, le contrat de sécurité intégré ne se limite pas aux seuls moyens de sécurité. Sont également fléchés des engagements dans les

domaines de la Justice, de l'éducation, mais aussi des facilités d'installation des nouveaux policiers et de leurs familles ou encore des engagements en matière de politique de la ville, de prévention de la délinquance ou de la radicalisation.

Suite au premier contrat signé le 9 octobre avec la Ville de Toulouse, des discussions ont été engagées par le gouvernement avec plusieurs grandes villes afin de démultiplier ce dispositif. Si les contrats de sécurité intégrés permettent en outre de sanctuariser les moyens engagés par l'Etat, notamment en matière d'effectifs, ce nouveau dispositif contractuel, présenté sans concertation préalables avec les associations d'élus, a aussi suscité des interrogations. Parmi les inquiétudes soulevées, d'aucuns y voient le risque de conditionner le renfort des effectifs à un certain transfert de charges, ou du moins à des engagements pour le moins asymétriques. Pour apporter les clarifications attendues par les élus, France urbaine a organisé, le 4 novembre 2020, un échange direct entre le ministère de l'Intérieur et les membres de la commission sécurité.

LES TEMPS FORTS

DES RENCONTRES MINISTÉRIELLES

✓ 1er septembre 2020.

Réunion de travail sous l'égide du Premier ministre sur les violences et agressions contre les élus.

France urbaine a participé à la rencontre organisée autour du Premier ministre Jean Castex sur le thème des violences faites aux élus locaux et la continuité de la chaine pénale adaptée en réponse à ces agressions.

✓ 14 novembre 2020.

Présentation du Livre Blanc sur la sécurité intérieure.

Les co-présidents de la commission « Sécurité » ont participé à la présentation par le ministre de l'Intérieur du Livre Blanc de la sécurité intérieure. Ce document, fruit d'une large concertation à laquelle France urbaine a pris part, via des auditions et la remise d'une contribution en 2019, est un texte d'orientation comprenant plus de 200 propositions.

✓ 7 décembre 2020.

Audience avec le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

Les élus David Marti et Catherine Vautrin ont représenté France urbaine lors de cet échange autour du projet de loi confortant les principes républicains, et plus précisément sur les dispositions intéressantes plus directement les collectivités.

LES TEMPS FORTS (SUITE)

DES AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **22 avril 2020.**
  Audition par la commission des Lois de l'Assemblée nationale, sur le suivi de la gestion de la crise sanitaire et sur le rôle de la police municipale et sa mobilisation depuis le début de la crise.
- **17 septembre 2020.**
  Audition par la commission des Lois de l'Assemblée nationale, dans le cadre de la mission d'information sur l'évolution et la refondation des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance.
- **26 octobre 2020.**
  Audition par les députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue, dans le cadre de la proposition de loi relative à la sécurité globale.
- **18 novembre 2020.**
  Audition des co-présidents de la Commission « Sécurité », dans le cadre de la commission d'enquête relative à l'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre.
- **10 décembre 2020.**
  Audition par la mission d'information du Sénat sur l'ancrage territorial des politiques de sécurité.

UNE AUDITION INTERNE

- **4 octobre 2020.**
  Point d'information et échanges autour des contrats de sécurité intégrés, en présence de Christophe Reynaud, directeur de projet, chargé de la police de sécurité du quotidien, rattaché au cabinet du ministre de l'Intérieur.

SOLIDARITÉS, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ

ÉLUS RÉFÉRENTS

Depuis septembre 2020 :
Mathieu Klein, maire de Nancy et président de la Métropole du Grand Nancy et **Florence Thibaudeau-Rainot**, adjointe au maire du Havre.

LA THÉMATIQUE EN CHIFFRES

5 réunions tenues sur l'année

200 participants sur l'année

40 participants en moyenne par réunion

France urbaine a eu, moins qu'en 2019, l'opportunité de réunir le groupe de travail insertion-emploi, compte tenu du renouvellement électoral ainsi que de la pandémie. Pour autant, les conclusions ou recommandations de celui-ci ont permis :

- De proposer à l'État une contractualisation avec les métropoles dans le domaine de l'insertion/emploi, à l'instar de celle conclue avec les départements ;
- D'agir avec le Gouvernement et des associations telles que Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) afin de répondre positivement dans le cadre d'une évolution législative à des demandes d'expérimentations de territoires urbains, dans un cadre considérant la taille de ceux-ci ;
- De participer aux travaux et réflexions gouvernementales relatives au Revenu Universel d'Insertion, au service public de l'insertion, au vieillissement et au « grand âge » ;
- De porter, lors du renouvellement des instances de France urbaine l'utilité d'une commission « Solidarités-Intergénérationnel », en cohérence avec le travail engagé au cours des dernières années ;
- D'être présents dans tous les domaines de compétence des territoires pour gérer au mieux la crise sanitaire et accompagner associations, et jeunes.

Par ailleurs, la crise sanitaire a justifié la mise en place d'un groupe d'échanges hebdomadaires entre adhérents de France urbaine sur les réponses sociales à apporter aux conséquences de l'épidémie. Ce groupe de travail, transversal, s'est réuni de manière hebdomadaire pendant toute la durée du premier confinement, réunissant des techniciens et élus responsables des problématiques sanitaires, en charge des politiques de solidarités (intercommunales ou CCAS), en charge de l'habitat, de la politique de la ville, etc.

LES SUJETS MAJEURS DE L'ANNÉE

- **Le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.** Pour mémoire, celle-ci se déploie autour de deux piliers : La mise en place d'un « revenu universel d'activité » (RUA) et le déploiement du « service public de l'insertion » (SPI). France urbaine a participé activement aux cycles de concertation du « Collège Territoires » se prononçant lors de la présentation et des outils de simulation des différents scénarii, signifiant ses réserves à l'intégration des aides au logement dans le revenu universel, à la nécessité d'une action spécifique pour les jeunes de 18 à 25 ans ou rappelant le rôle des territoires urbains dans le domaine de l'emploi et de l'insertion ;

- **La gestion de la crise sanitaire et de ses impacts**. France urbaine a mis en place, dès le premier confinement, un groupe de travail transversal permettant de couvrir l'ensemble des champs de la solidarité et du médico-social, et d'apporter aux membres échanges de bonnes pratiques et de difficultés, qui ont pu être remontées au Gouvernement ;

- **Le suivi des politiques nationales relatives au vieillissement** ;

- **L'animation du groupe insertion/emploi, l'anticipation puis l'animation d'une commission solidarités-intergénérationnel-lutte contre les inégalités et la pauvreté.**

Avancées obtenues

✔ **Sur le RUA :** financement de la diminution du taux de non-recours.

✔ **Sur le SPI :** prise en compte du rôle majeur des grands territoires urbains dans le domaine de l'insertion (PLIE, ...), de l'emploi des jeunes (Maisons locales).

✔ **Sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** : conventionnement spécifique avec les métropoles, sur 3 ans, permettant de prendre en compte l'ensemble des compétences qu'elles mobilisent au service de l'inclusion et de la cohésion sociale.

✔ **Dans la gestion des impacts de la crise sanitaire** : conventionnement avec les acteurs de l'économie sociale (France active...), notamment pour le soutien aux associations.

LES TEMPS FORTS

✓ **De janvier à décembre 2020.**
Participation aux cycles de concertation initiés par le Gouvernement dans le cadre du déploiement du RUA, du SPI et à la séance de clôture de la concertation du service public de l'insertion.

✓ **De janvier à décembre 2020.**
Participation à de nombreuses auditions ministérielles et interministérielles et parlementaires.

✓ **9 juin 2020.**
Organisation d'un webinaire dédié à la préparation opérationnelle des vacances estivales pour les jeunes, dans le cadre des dispositifs Quartiers d'été et Vacances apprenantes.

✓ **24 septembre 2020.**
Création d'une commission solidarités-intergénérationnel/lutte contre les inégalités et la pauvreté lors de l'Assemblée générale de renouvellement de France urbaine.

✓ **13 novembre 2020.**
Constitution et première réunion de la commission.

SPORT

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **Joël Bruneau**, maire de Caen et président de la Communauté urbaine Caen la mer et **Roselyne Bienvenu**, adjointe au maire d'Angers, vice-présidente d'Angers Loire Métropole.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Roselyne Bienvenu**, adjointe au maire d'Angers, vice-présidente d'Angers Loire Métropole et **Wilfried Schwartz**, président de Tours Métropole Val de Loire.

LA THÉMATIQUE EN CHIFFRES

9 réunions de commission tenues sur l'année

340 participants sur l'année

37 participants en moyenne par réunion

La nouvelle gouvernance du sport, souhaitée par le gouvernement en vue notamment de la préparation des JOP 2024 a largement occupé l'actualité ces trois dernières années. Elle a trouvé son aboutissement par la création de l'Agence nationale du sport en 2019, puis l'installation des Conférences régionales du sport (CRS) en 2020/2021. Les collectivités territoriales, qui financent très largement le sport en France se sont vues reconnaître un rôle de premier choix dans les orientations des politiques publiques sportives.

Les grandes villes, communautés et métropoles ont confirmé ce statut de principal partenaire et de tiers de confiance du monde sportif tout au long de la crise sanitaire. Les territoires urbains, où se concentrent une grande partie des équipements sportifs, des pratiques professionnelles et amateures ont démontré leur volontarisme en aidant les acteurs du sport, associations sportives de sport amateur comme clubs professionnels, à travers le maintien des subventions sur service non fait, le report de charges et de loyers, les subventions exceptionnelles ou des avances sur versements. Concentrées sur la gestion au quotidien de la crise sanitaire, les maires de grandes villes et présidents de communautés et métropoles sont également tournés vers la relance, identifiant le sport comme un outil précieux à mobiliser pour consolider le lien social et l'activité ces prochains mois.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

La commission « Sport » s'est réunie autant que de besoin pour permettre aux grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles de partager les décisions et dispositifs pris en faveur des acteurs sportifs, dans le contexte de crise sanitaire. La régularité des réunions et des échanges ont permis aux élus et techniciens de restituer la façon dont chacun s'organisait sur les territoires, en fonctions des décisions sanitaires et de la publication des décrets. De fait, ces décrets ont impacté directement l'organisation de l'offre sportive et la gestion des équipements sportifs et ressources humaines dédiées. La commission Sport de France urbaine a par ailleurs été une caisse de résonance pour faire valoir auprès de l'Etat le concours financier qui devait être le sien, aux côtés des dispositifs et moyens financiers et humains déployés par les collectivités.

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT (CRS)

Socle de la territorialisation des futures politiques publiques sportives, les CRS ont été l'un des sujets structurants de l'année 2020, d'abord avec la publication du décret les créant, mais également par le travail d'information et de sensibilisation mené auprès des élus et techniciens sur le sujet. France urbaine a plaidé pour une représentation la plus forte possible des territoires urbains, au regard de leur statut de financeur et d'ensemblier territorial. Les communautés urbaines et métropoles disposant de la compétence Sport sont, conformément au décret suscité, membres de droit des CRS, dont le principal objectif sera de faire coïncider les Projets sportifs territoriaux (PST) et les Projets sportifs fédéraux (PSF), en lien avec les conclusions des diagnostics territoriaux qui seront menés au cours de l'année 2021 (équipements, offres sportives, etc.).

LES ÉCHANGES ET RAPPROCHEMENTS AVEC LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS

Le sport est une compétence partagée et son développement est du ressort commun des collectivités territoriales et de l'Etat mais également des réseaux sportifs structurants. France urbaine a souhaité développer les échanges avec plusieurs partenaires dont les fédérations sportives (FFBB, FFA…) ou organismes et associations spécialisés (APELS, WW…). Le rapprochement avec le Comité organisationnel des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et la signature imminente d'une convention traduisent la volonté des grandes villes et métropoles de s'investir dans l'organisation et la réussite de la compétition olympique que la France accueillera en 2024, au service du rayonnement de l'ensemble des territoires.

LES TEMPS FORTS

- **De janvier à décembre 2020.**
  Participation à divers temps forts organisés par le ministère des Sports et/ou l'Agence nationale du sport (ANS) portant sur la présentation de dispositifs nationaux, à l'instar du Pass Sport ou de propositions pour renforcer l'offre sportive à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- **De janvier à décembre 2020.**
  Tenue d'auditions parlementaires portant sur la crise sanitaire et ses conséquences pour le monde du sport amateur et professionnel.
- **De mars à décembre 2020.**
  Participation à la réunion hebdomadaire, en audioconférence, organisée par le cabinet de la ministre des Sports.
- **De janvier à décembre 2020.**
  Participation aux conseils d'administration de l'ANS dont France urbaine est membre-fondateur.
- **24 avril 2020.**
  Publication d'une Contribution à la préparation du déconfinement, pour soutenir les acteurs sportifs territoriaux.
- **25 juin 2020.**
  Publication d'une étude portant sur la place du sport dans les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles et les financements mobilisés.

STRATÉGIES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

ÉLUS RÉFÉRENTS

Co-présidents : **Georges Mothron**, maire d'Argenteuil et **Audrey Pulvar**, adjointe à la maire de Paris.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

2 réunions tenues sur l'année

170 participants sur l'année

85 participants en moyenne par réunion

Le système alimentaire, largement mondialisé, a connu de nombreuses évolutions ces dernières années. L'urbanisation, la démographie, la raréfaction des ressources, les scandales sanitaires, les nouvelles attentes citoyennes sont autant de facteurs qui ont progressivement suscité des interrogations. Conscientes des enjeux en présence, les collectivités territoriales se mobilisent depuis plusieurs années en repensant leurs stratégies alimentaires locales et en soutenant des projets innovants sur leurs territoires, projets qui participent directement à l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation alimentaire, au plus près des territoires et des habitants. Mise en place en 2017, la Commission « Stratégies alimentaires territoriales » de France urbaine a, en partenariat avec RESOLIS, poursuivi son engagement en 2020 afin d'accompagner l'émergence de système alimentaires territoriaux plus durables, résilients et solidaires.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

- **Une nouvelle publication sur le thème de la précarité alimentaire.** Dans le prolongement des engagements adoptés par 75 territoires membres de France urbaine, en février 2019, France urbaine a souhaité approfondir ses réflexions sur le thème de la lutte contre la précarité alimentaire. La publication « Les villes face aux défis de la précarité alimentaire : expériences fran-

çaises » a permis de rassembler 21 contributions de villes et agglomérations qui décrivent, à travers des exemples concrets, de quelles manières elles luttent contre la précarité alimentaire. Ces contributions sont complétées par des recommandations et enrichies par les regards de trois experts qui, chacun à leur manière, rappellent des éléments de contexte indispensables pour mieux appréhender un sujet qui s'avère complexe.

L'étude est disponible ici : http://franceurbaine.org/publications/les-villes-face-la-precarite-alimentaire-experiences-francaises

- **Une étude qui recense les dispositifs dans le secteur de l'alimentation mis en place par les territoires urbains pendant la crise sanitaire.**
  France urbaine, en partenariat avec les associations RESOLIS et Terres en villes, a mené une vaste enquête intitulée « Villes et alimentation en période de pandémie : expériences françaises », disponible en français et en anglais, dont résulte le recensement des dispositifs mis en place dans 30 grandes villes et agglomérations, permettant l'analyse des nombreux rôles joués par les villes, en partenariat avec les acteurs locaux, lors des deux mois de confinement. L'enquête et son analyse sont construites autour de quatre grands thèmes (circuits courts, distribution, solidarité, communication) ont démontré que les villes et leurs intercommunalités sont restées attentives à tous les consommateurs ainsi qu'aux producteurs locaux en difficultés, avec le souci de maintenir en vie une économie alimentaire permettant à tous de trouver à s'approvisionner.

L'étude est disponible ici, en français et en anglais : http://franceurbaine.org/publications/villes-et-alimentation-en-periode-de-pandemie-experiences-francaises

- **Une contribution au débat public « ImPACtons ! », sur l'avenir de la Politique agricole commune.**
  Lancé le 23 février 2019, le débat public « ImPACtons ! » qui a porté sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC), s'est poursuivi jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020. Outre une meilleure prise en compte de leurs rôles en matière d'alimentation et d'agriculture, les grandes villes françaises ont exprimé, à l'occasion de ce débat, de nombreuses attentes vis-à-vis des institutions européennes telles que la nécessité de rééquilibrer la PAC au profit des territoires, faire évoluer les règles de la Commande publique et du droit à la libre concurrence, mettre en cohérence, l'ensemble des dispositifs européens de soutien aux territoires. Les demandes de France urbaine ont également porté sur le soutien attendu de l'Union européenne en matière de lutte contre la précarité alimentaire.

La contribution est disponible ici : http://franceurbaine.org/publications/impactons-contribution-de-france-urbaine-au-debat-public-portant-sur-lavenir-de-la

- **Un plaidoyer pour l'ouverture du FEDER aux territoires urbains.**
  Il est à rappeler que les territoires urbains et péri-urbains n'ont pas accès au FEADER, parmi les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) de la politique de cohésion de l'Union européenne, dont la période de programmation 2021-2027 a fait l'objet, tout au long de l'année 2020, de discussions au niveau national avec la préparation de l'Accord de partenariat pour la France avec la Commission européenne, ainsi qu'au niveau euro-

péen. Dans le cadre de la concertation concernant l'élaboration du futur Accord de partenariat pour la France, lequel précisera les priorités pour le fléchage des FESI pour les sept années à venir, France urbaine a plaidé pour l'ouverture du FEDER dans l'objectif stratégique 2 « Une Europe plus verte », dans la partie traitant de l'économie circulaire, au « Développement et structuration de circuits courts, de consommation de proximité, de projets alimentaires territoriaux ».

LES TEMPS FORTS

Du 8 au 13 février 2020. Forum urbain mondial (FUM) organisé à Abu Dhabi.

Lors de la principale conférence internationale sur les thématiques de la ville et de l'urbain, France urbaine s'est impliquée aux côtés des acteurs français regroupés au sein du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT). Le copilotage du groupe de travail « Agriculture et Alimentation » a été l'occasion de coordonner l'écriture du livret de recommandations et de bonnes pratiques réalisé en prévision du FUM et présenté à cette occasion. Ainsi, le thème de l'Alimentation fut l'une des priorités de France urbaine lors Forum urbain mondial qui s'est tenu à Abu Dhabi : réunions de travail avec la Food and Agriculture Organisation (FAO), échanges sur le pavillon français, temps d'échanges avec des délégations étrangères, de nombreuses occasions ont permis de faire connaître les initiatives des villes françaises, et démonter, par l'exemple, que les villes ont des leviers pour agir. Des solutions, testées et approuvées sur les territoires, peuvent être reproduites ailleurs. Encore faut-il donner les moyens et les compétences indispensables à l'action des collectivités. Encourager auprès des Etats les processus de décentralisation, promouvoir, partout où cela est possible, l'alliance entre les territoires et les acteurs locaux, est une étape indispensable pour réussir la transition du système alimentaire que France urbaine appelle de ses vœux. C'est tout le sens de l'engagement de France urbaine à l'international.

✓ Depuis septembre 2020. Implication de France urbaine au sein du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire.

En s'appuyant sur l'expertise acquise en lien avec ses membres, France urbaine a pu rejoindre, en tant que membre, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. Créé dans l'objectif de disposer d'un espace de dialogue durable entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, de dresser un état des lieux partagé et de faire le retour d'expérience de la crise de la Covid-19, ce comité permet aussi de capitaliser sur les bonnes pratiques mises en place à l'occasion du confinement et les renforcer. Dans ce cadre, France urbaine a pu revenir en détail, le 4 décembre 2020, sur ses travaux en matière de lutte contre la précarité alimentaire et relayer ses propositions auprès des principaux acteurs de la solidarité alimentaire.

TOURISME

ÉLUS RÉFÉRENTS

Entre janvier et septembre 2020, président : **Christophe Bouchet**, maire de Tours.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Jean-Luc Bohl**, vice-président de Metz Métropole et second co-président en cours de nomination.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

3 réunions tenues sur l'année

90 participants sur l'année

30 participants en moyenne par réunion

La fréquentation touristique en France a fortement augmenté ces dernières années et l'objectif national d'atteinte des 100 millions de visiteurs a été atteint en 2019. Depuis, la crise sanitaire a entraîné des conséquences dramatiques pour un secteur touché de plein fouet, tant sur l'activité qu'en matière d'emploi. Au-delà de l'attractivité nationale que le tourisme sous-tend ainsi que le grand nombre d'emplois qu'il permet de créer en temps normal, il doit faire face aux divergences stratégiques liées à la répartition de cette compétence partagée entre les différents échelons administratifs. En outre, il a pour conséquence indirecte de restreindre dans certaines zones le nombre de logements pour des habitants à l'année.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE POUR LE SECTEUR DU TOURISME

- **La priorité aux ressortissants français à l'étranger.**
  La session du 24 mars 2020 a été l'occasion pour le ministre Jean-Yves Le Drian de faire un point sur les principales décisions prises au niveau européen par les ministres des affaires étrangères :
- Fermeture de l'entrée des non européens dans l'espace Schengen, l'Union Européenne et le Royaume-Uni ;
- Contrôles aux frontières au sein de l'Europe, dans certains cas de manière commune aux deux pays frontaliers comme avec l'Allemagne ;
- Les 3,5 millions de Français résidant à titre permanent à l'étranger sont invités à rester chez eux, sauf raison sanitaire impérative.

Les Français en déplacement temporaire ont fait l'objet d'une mobilisation massive pour faciliter leur retour, et 60 000 sur 130 000 sont déjà revenus. Le ministre a mis en exergue les engagements financiers décidés par les différentes instances européennes, banque centrale européenne, commission européenne, Banque européenne d'investissement, et annoncé la réunion du G7 dès

le 25 mars pour réfléchir à une relance internationale.

- **État-collectivités : des mesures spécifiques pour les professionnels du tourisme.**
Jean-Baptiste Lemoyne a insisté sur la mesure principale concernant le tourisme des 25 premières ordonnances examinées par le conseil des ministres, destinées à mettre en œuvre les mesures prévues par la loi d'urgence sanitaire : les professionnels du tourisme ont pu proposer un avoir à leurs clients et disposer d'une période de 3 mois pour leur faire une proposition de prestation alternative, ce qui leur a permis d'éviter des décaissements trop importants en remboursant en une fois tous leurs clients. Ils devaient toutefois le faire après 18 mois si les clients devaient refuser la prestation alternative, conformément à une directive européenne. A l'occasion du Comité Interministériel du Tourisme (CIT) qui s'est tenu le 14 mai 2020, Edouard Philippe a déclaré le sauvetage du secteur du tourisme priorité nationale avec un plan de soutien de 18 milliards d'euros. L'effort d'investissement est porté par Bpifrance et la Banque des Territoires, qui ont formalisé un plan de relance de trois milliards d'euros entre aujourd'hui et 2023 sous forme de prêts et d'investissements en fonds propres. Les collectivités ont aussi accompagné le mouvement notamment par des allègements de taxe de séjour et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

LES POURPARLERS SUR LES MEUBLÉS TOURISTIQUES

Les collectivités expriment des inquiétudes récurrentes au sujet des conséquences de la location de meublés de tourisme sur leurs marchés du logement, sur leur tissu économique et sur le cadre de vie de leurs habitants. Nourries des différentes contributions soumises durant l'année, l'Etat a pu synthétiser les points de crispation et d'inquiétude tout en mentionnant des éléments plus positifs, tel que l'intéressement financier des particuliers loueurs ou des collectivités, qui perçoivent sur les meublés de tourisme une taxe de séjour dont le plafond sera légèrement rehaussé à compter du 1er janvier 2021.

LE TOURISME DURABLE

France urbaine a engagé une réflexion, en lien avec l'Ademe, sur le tourisme durable, tenant pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs du tourisme, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

LES TEMPS FORTS

- **Mars-décembre 2020.**
Tenue des Comités de filière tourisme (CFT), pour soutenir les professionnels du tourisme durant la crise sanitaire.
- **4 mai 2020.**
Réunion du groupe de travail « Tourisme » de France urbaine.
- **14 mai 2020.**
Comité interministériel du tourisme.

- **11 décembre 2020.**
Réunion entre l'État et les associations d'élus sur les meublés touristiques.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉLUS RÉFÉRENTS

De janvier à septembre 2020, co-présidents : **Dominique Gros**, maire de Metz, **Pascal Lachambre**, président de la Communauté urbaine d'Arras.

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Nicolas Mayer-Rossignol**, maire de Rouen, président de la Métropole Rouen Normandie et **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

3 commissions tenues sur l'année

135 participants sur l'année

45 participants en moyenne par réunion

LE GROUPE DE TRAVAIL « EAU ET ASSAINISSEMENT » EN CHIFFRES

7 réunions tenues sur l'année

105 participants sur l'année

15 participants en moyenne par réunion

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses impacts économiques et sociaux, mais ce fut l'occasion d'accélérer la réflexion sur la transition écologique et un modèle de société à construire qui soit plus résilient. Toutefois, pour permettre cette transition, se pose de nouveau la question du financement, et plus particulièrement celle de la pérennisation du financement de la transition écologique par et dans les collectivités territoriales et leurs intercommunalités, et qui remet sur la table le sujet de la fiscalité écologique.

Le premier semestre de l'année a été essentiellement consacré à la gestion de la crise sanitaire, et à la réflexion sur les modalités et conditions de la relance. Le second semestre a été dominé par la déclinaison de la contribution pour un plan de relance écologique et sociale, tout en assurant la coordination des différentes thématiques concernées autour de l'axe transition écologique. Il a aussi mis l'accent sur les propositions de France urbaine autour de la gouvernance et du financement de la rénovation énergétique des bâtiments et la concertation avec le gouvernement et les échanges préparatoires à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

LES NÉGOCIATIONS DU CADRE CONCESSIF DISTRIBUTION DE GAZ AVEC GRDF ET LE SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU MODÈLE CONCESSIF AVEC ENEDIS

Alors que les négociations pour l'élaboration d'un cadre concessif national pour la distribution de gaz, entamées au début de l'été 2018, ont été interrompues depuis le mois d'avril 2019, soit un an et demi, le travail de France urbaine a permis poser le cadre d'une relance de ces négociations, sachant qu'entretemps, deux contrats de distribution de gaz ont été signés avec deux grands territoires membres de France urbaine, à savoir la Ville de Paris et la Métropole de Lyon. Il a été acté que les travaux puissent reprendre sur la base de la feuille de route élaborée par France urbaine. Cela doit permettre d'avancer plus efficacement et plus vite, dans l'objectif de parvenir rapidement à la conclusion d'un accord. France urbaine a exprimé à GRDF sa volonté d'être un partenaire exigeant dans le cadre de ces négociations et exprimé son souhait de progresser encore dans la prise en compte des intérêts des autorités concédantes par rapport aux contrats qui ont été signés à Lyon et à Paris.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Face aux remontées des territoires membres de France urbaine faisant état de la lenteur du déploiement du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique et de la lourdeur apportée notamment par le système du financement à l'acte, la commission a émis des propositions visant à élargir le périmètre des délégations de compétence déjà en place dans le domaine du logement (notamment les aides à la pierre) afin de confier aux territoires volontaires la gestion des aides à la rénovation énergétique des logements, afin qu'ils puissent dimensionner ce service public aux besoins réels exprimés par le territoire. Ces propositions ont été reprises dans le cadre des discussions préalables à la loi dite « 4D », la rénovation énergétique des logements étant présentée comme un sujet particulièrement pertinent pour les démarches d'expérimentation et de différenciation promues par ce projet de loi.

LA QUALITÉ DE L'AIR

La commission a consacré une séquence de sa première réunion de l'année à la thématique de la qualité de l'air, organisée en partenariat avec l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air et la fédération ATMO. L'Alliance a ainsi pu présenter son plaidoyer pour la qualité de l'air dans le cadre de la campagne municipale, la fédération ATMO a présenté les évolutions prévues dans le nouvel indice ATMO qui doit entrer en vigueur début 2021, des échanges se sont tenus sur la mise en place des zones à faible émission et la nouvelle édition de l'appel à projets AACT-AIR a été présentée par l'Ademe.

L'AFFIRMATION DU RÔLE DES TERRITOIRES URBAINS DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans la perspective du congrès mondial de la nature qui devait se tenir en juin 2020 (en définitive reporté en septembre 2021), la commission a initié une réflexion sur l'implication des territoires urbains dans les politiques en faveur de la biodiversité et de la nature en ville. L'idée est d'organiser, en marge du congrès mondial de la nature, un évènement spécifique à l'attention des territoires urbains, prélude à la constitution d'un réseau spécialisé sur ces questions.

France urbaine a aussi diffusé au sein de son réseau la Déclaration d'Edinburgh en faveur d'un rôle renforcé des gouvernements

locaux dans la préservation de la biodiversité, dans la perspective des négociations internationales sur la biodiversité lors de la COP 15 qui doit se tenir à Kunming en mai 2021. Plus d'une vingtaine d'adhérents de France urbaine ont signé cette déclaration.

LE SUIVI DES TRAVAUX DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

France urbaine a participé aux concertations menées avec les élus locaux ainsi qu'aux ateliers thématiques organisés courant septembre sur chacune des grandes thématiques autour desquelles sont structurées les 149 propositions de la CCC. La commission « Transition écologique » a produit une contribution qui analyse les principales mesures issues de la Convention citoyenne pour le climat au regard de leur impact sur les territoires urbains, exprime le positionnement de France urbaine par rapport aux mesures préconisées et exprime certains points de vigilance. Ce document a été soumis au Bureau de France urbaine le 15 décembre.

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION CLIMAT DES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS

La commission a suivi les travaux d'I4CE visant à élaborer un cadre d'évaluation climat du budget (volets atténuation et adaptation) en collaboration avec cinq métropoles et villes, l'Ademe, France urbaine, l'Association des Maires de France et Climate KIC. Ce projet est une première étape pour travailler plus largement sur un « budget vert » (prise en compte de l'impact sur la biodiversité, lutte contre les pollutions, les déchets…). France urbaine accompagnera ses membres sur ces travaux via un groupe projet dont la création a été validée par la commission lors de sa réunion du 26 novembre 2020.

LE PROJET HERCULE DE RESTRUCTURATION D'EDF

La commission a émis le souhait que France urbaine s'exprime sur les inquiétudes suscitées par ce projet chez ses membres, qui craignent que les activités de l'actuelle Enedis puissent être affectées par une potentielle ouverture du capital de la filiale regroupant les activités du distributeur d'électricité, et que France urbaine demande expressément à être associée aux discussions en cours.

L'AFFIRMATION AU NIVEAU INTERNATIONAL DU RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

France urbaine a activement participé au Forum Zéro Carbone organisé par la Ville de Paris et La Tribune, les 10 et 11 décembre 2020, afin de célébrer le 5ème anniversaire de l'Accord de Paris sur le Climat du 12 décembre 2015. Le 11 décembre a vu le lancement officiel de la « Déclaration de Paris » et de la campagne « Cities race to zero » en faveur de l'engagement des villes dans la neutralité carbone à l'horizon 2050, dont France urbaine a été invitée à devenir un des réseaux locaux partenaires.

LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commission a auditionné des membres des cabinets ministériels afin d'obtenir des précisions sur ces futurs contrats, notamment sur les questions relatives à leur périmètre, à leur séquençage temporel, à leurs modalités de mise en œuvre et, surtout, quant aux financements qui y sont attachés.

LES TEMPS FORTS

16 mai 2020.
Présentation de la contribution de France urbaine pour un plan de relance écologique et sociale à la ministre de la Transition écologique et solidaire Élisabeth Borne.

29 juillet 2020.
Participation de France urbaine à une réunion avec des représentants de la Convention citoyenne pour le climat.

26 novembre 2020.
Audition de Marc Chappuis, directeur adjoint de cabinet de Jacqueline Gourault, et de Marianne Greenwood, conseillère « Écologie territoriale et Élus locaux » de Barbara Pompili, sur les contrats de relance et de transition écologique.

1er décembre 2020.
Entretien de la présidente Johanna Rolland avec WWF France.

9 décembre 2020.
Participation de France urbaine à un échange sur le futur projet de loi « Climat & Résilience » à l'invitation des ministres Barbara Pompili et Jacqueline Gourault.

10 décembre 2020.
Participation de plus de dix élus de France urbaine au Forum Zéro Carbone, à Paris.

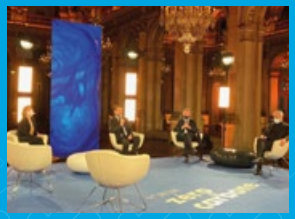

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

ÉLUS RÉFÉRENTS

Depuis septembre 2020, co-présidents : **Michaël Delafosse**, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole et **François Grosdidier**, maire de Metz, président de Metz Métropole.

LA COMMISSION EN CHIFFRES

1 commission tenue sur l'année (commission créée en septembre 2020)

40 participants sur l'année

3 groupes de travail « Zones à Faibles Emissions » réunissant chacune en moyenne 40 participants

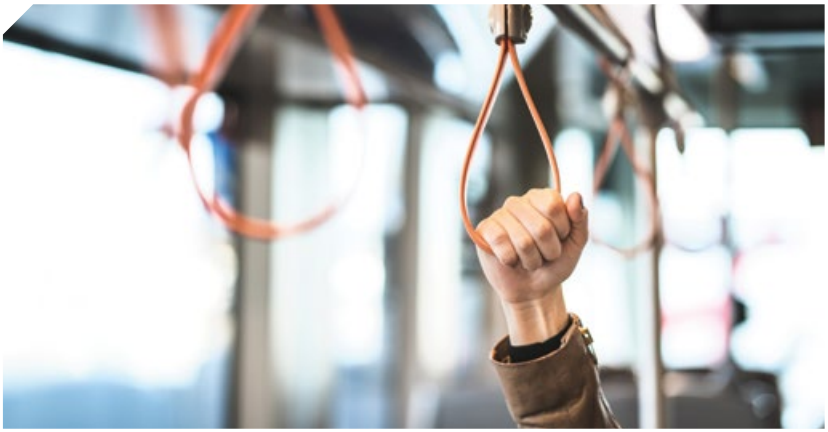

Les mobilités sont au cœur même de la raison d'être des intercommunalités. A l'exception du Grand Paris, dont les mobilités sont gérées par Ile-de-France Mobilités sous gouvernance de la région et des départements d'Ile de France y compris Paris, les responsabilités d'Autorités Organisatrices des Mobilités des intercommunalités sont essentielles pour l'emploi, la lutte contre les facteurs d'isolement, le dynamisme économique ou la transition écologique. Avec la mise en œuvre des Zones à Faibles Emissions, les métropoles et intercommunalités sont pleinement mobilisées pour règlementer mais également pour associer les usagers à cette évolution.

À ce titre, France urbaine collabore étroitement avec les acteurs de la logistique et du « dernier kilomètre ». Les mobilités ont été très fortement impactées par la crise sanitaire, et la compensation des pertes de recette et de fiscalité dédiées est prioritaire. Enfin, au titre de la relance et des ambitions territoriales mais également de l'emploi et de la croissance, la confirmation des financements, notamment de la part de l'État, des projets de transports publics locaux et des enjeux ferroviaires sont des enjeux prioritaires sur lesquels France urbaine s'engage totalement.

LES SUJETS MAJEURS DE L'ANNÉE

- La gestion de la crise sanitaire et de ses impacts sanitaires et financiers ;
- La préparation à la mise en œuvre des Zones à Faibles Emissions (ZFE) (réunions ministérielles, groupes de travail ...) ;
- Le travail avec des nombreux partenaires (logistique, ferroviaire, free-floating ...) ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) (décrets, charte du free-floating ...).

LE TEMPS FORT

9 décembre 2020.
Tenue de la première réunion de la commission « Transports et mobilités » de France urbaine.

24 septembre 2020.

JOHANNA ROLLAND, ÉLUE PRÉSIDENTE DE FRANCE URBAINE

Le premier Conseil d'administration de France urbaine, pour la mandature 2020-2026, s'est tenu le 24 septembre 2020 à l'Hôtel de Ville de Paris. Lors de ce Conseil, les élus membres de France urbaine ont procédé à l'élection de leur nouvelle gouvernance, à savoir la présidence et le Bureau, conformément à ses statuts, votés en janvier 2020.

Anne Hidalgo, maire de Paris a ouvert la séance en prononçant un discours sur les enjeux liés à toutes les formes de transitions, écologiques et démographiques pour les grandes villes, et en réaffirmant le rôle des territoires urbains dans la gestion de la crise et dans la mise en œuvre concrète du plan de relance. Elle a désigné l'Hôtel de Ville comme étant la "maison de France urbaine" avant de confier la parole à Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et président de séance de ce conseil. Patrick Ollier et Anne Hidalgo ont également rappelé le bilan des quatre années de la présidence de Jean Luc Moudenc, président sortant et candidat à sa réélection. Jean Luc Moudenc a permis d'insuffler les valeurs de France urbaine, qui sont le dialogue permanent avec le gouvernement et l'ensemble des acteurs, la proposition systématique même dans l'opposition et la défense constante de la nécessité de responsabiliser les territoires dans leurs compétences et leurs initiatives. Les territoires et les élus locaux ont été confrontés à de grands changements ces dernières années : Loi MAPTAN, Loi NOTRe, baisse des dotations… Avec Jean Luc Moudenc, France urbaine a joué le jeu de la contractualisation financière avec l'Etat, et a initié des démarches fondatrices innovantes et ambitieuses telles que la signature du pacte Etat-Métropole, les contrats de Cahors ou encore le pacte de Dijon. Trois façons d'agir à partir du terrain, d'une approche ascendante sans attendre les injonctions nationales. France urbaine a largement pris sa place pour contribuer au grand débat national.

A l'issue du scrutin, Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, a été élue présidente de France urbaine.

« C'est pour faire vivre cette diversité que j'entends placer ma présidence sous le signe de coopérations renforcées au service d'une nouvelle étape de la décentralisation » a indiqué Johanna Rolland à l'annonce des résultats du scrutin.

Pour la nouvelle présidente de France urbaine, « notre capacité à nous mobiliser collectivement est tout à fait essentielle pour répondre tout à la fois aux questions d'avenir et à la demande des citoyens. Parce que nos concitoyens attendent évidemment de nous que nous sachions prendre nos responsabilités au-delà de nos sensibilités politiques pour faire des propositions concrètes, trouver des solutions aux défis du présent et aux transitions en cours et changer leur quotidien. ». ■

De mars à décembre 2020.

LES TERRITOIRES URBAINS, EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA COVID-19

Des mesures et des actions concrètes

Les collectivités, et notamment les grandes villes et grandes agglomérations ont été en première ligne dès le début de la crise sanitaire et ce, tout au long de celle-ci, pour :

- Faire appliquer les mesures d'urgence de confinement décrétées par le Gouvernement ;
- Assurer la sécurité des citoyens et la continuité des services publics essentiels (transports, sécurité, services de secours, eau et assainissement, collecte des déchets, personnels de supermarchés…) ;
- Relayer les messages de prévention ;
- Mettre en place des mesures sanitaires pour ralentir l'épidémie ;
- Soutenir le système alimentaire sur les territoires ;
- Mettre en place des actions de solidarités ;
- Commander du matériel et des protections pour les personnels soignants (masques, surblouses, tests…) ;
- Assurer les dispositifs d'accueil et garderies pour les enfants des personnels mobilisés ;
- Mettre en place des mesures sociales et économiques pour venir en aide aux personnes les plus fragiles, âgées et isolées mais aussi pour soutenir des secteurs d'activité en grande difficulté (secteurs associatifs, culturel, touristique, commerçants et artisans…).

La continuité des services publics locaux en période d'épidémie, une mission d'intérêt général des maires des grandes villes

Dès le début de l'épidémie, dans le cadre du volet « Crise sanitaire » de leur plan communal de sauvegarde, les maires se sont mobilisés aux côtés des autorités sanitaires pour relayer les messages de prévention et mettre en place les mesure de contingentement afin d'essayer d'endiguer (stade 1) puis de ralentir l'épidémie de COVID-19 (stade 2). Mais dans le même temps, les grandes villes ont commencé à anticiper la pandémie (stade 3) en mettant à jour spécifiquement leurs plans de continuation d'activité dans l'objectif de pouvoir garantir la continuité des

services publics locaux essentiels à la population.

Selon le 5° de l'article L.2212-2 du CGCT, les pouvoirs de police du maire ont notamment pour objet « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. » Cela comprend notamment « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, (...) les maladies épidémiques (...), de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

De manière plus spécifique, les maires jouent un rôle de premier plan en matière de sécurité publique et de sécurité sanitaire, et sont le relais de droit commun de la mise en œuvre des décisions prises par les pouvoirs publics nationaux. Outre ses responsabilités générales en matière de plan communal de sauvegarde, le maire dispose d'autres leviers, dans le cadre des mesures définies dans le plan national « Pandémie grippale », et dans la circulaire du 10 avril 2008 relative à l'action des maires dans la gestion d'une crise sanitaire de type « pandémie grippale ».

À ce titre, les maires ont en charge :

- la communication et l'information des populations selon les consignes données par l'Etat ;
- le maintien du lien social et sanitaire avec la population : recensement des besoins des personnes isolées, âgées ou malades, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité de voisinage, en activant notamment la réserve communale de sécurité civile et les associations ;
- le cas échéant, la contribution à l'organisation de la vaccination pandémique (ex : campagne de vaccination des publics fragiles lors de la grippe H1N1) ;
- la police administrative : fermeture d'établissements scolaires et de crèches, obligation de port de masques, restrictions ou interruptions de transports publics... (ces décisions étant prises en concertation avec le Préfet et l'ARS).

Enfin, et surtout, il est impératif d'assurer le maintien des missions essentielles à la vie collective : état civil, ramassage des ordures ménagères, production et distribution d'eau, traitement des eaux usées, maintien du chauffage collectif et des services funéraires...

En situation de pandémie, la prévention des risques suppose d'anticiper le fait d'avoir à remplir ces missions essentielles dans des conditions plus difficiles et avec moins de personnels.

En effet, en cas de pandémie, toutes les organisations publiques ou privées doivent anticiper les conséquences d'un absentéisme important pouvant résulter de :

- difficulté de faire garder les enfants à cause de la fermeture

des écoles et des crèches ;
- difficulté dans les déplacements (perturbations voire restrictions des transports en commun) ;
- mise en quarantaine ;
- garde d'un proche malade ;
- maladie.

Pour une collectivité, la démarche de prévention des risques exige d'envisager tous les scénarios, y compris ceux où toutes les activités, toutes les entreprises, tous les services seraient touchés, avec de possibles ruptures dans les chaînes de logistique et dans les prestations de service (électricité, eau, gaz, banque, courrier, cantine, maintenance, gestion du bâtiment, etc.) et des risques de saturation des systèmes de communication (internet, téléphonie mobile). Dès lors que l'Etat et les autorités sanitaires avaient mis tous les acteurs publics en garde contre un risque de pandémie, il était donc nécessaire pour les grandes villes de prévoir des scénarios avec différentes phases en identifiant les missions à suspendre, ralentir, maintenir, en anticipant à la fois l'absentéisme et en organisant les services pour assurer les missions à maintenir avec le personnel présent. Cette démarche nécessaire d'anticipation des mesures est formalisée dans des plans de continuité de l'activité qui sont des documents complémentaires au plan communal de sauvegarde. C'est la base de ces plans que les maires pourront ensuite activer les actions prévues, de manière progressive et adaptée, en fonction des décisions de l'Etat, de l'évolution de la situation locale et du pourcentage d'absentéisme des agents.

Les grandes villes se sont préparées méthodiquement

Pour se préparer, les grandes villes se sont basées sur des documents qui avaient été réalisés dans le cadre de la grippe H1N1 et qu'il a fallu actualiser pour tenir compte du contexte COVID-19. Dans le même temps, elles ont demandé à leurs prestataires et délégataires essentiels de réaliser leurs propres PCA pour assurer la continuité.

La première étape de ce travail a été un travail de recensement :
- Recenser les missions essentielles : les missions d'un intérêt vital pour la population (ex : fourniture en eau potable, assainissement, repas à domicile, etc.), celles qui répondent à une obligation locale des maires (ex : tenue du registre d'Etat-civil), celles qui sont relatives à la protection de la population contre la crise (ex : cellule de crise, police municipale, etc.) et enfin celles qui sont nécessaires pour que ces missions essentielles puissent être remplies (ex : informatique, ravitaillement, etc.) ;
- Recenser, à l'inverse, les missions qui pourraient être suspendues pendant quelques semaines, et qui permettraient

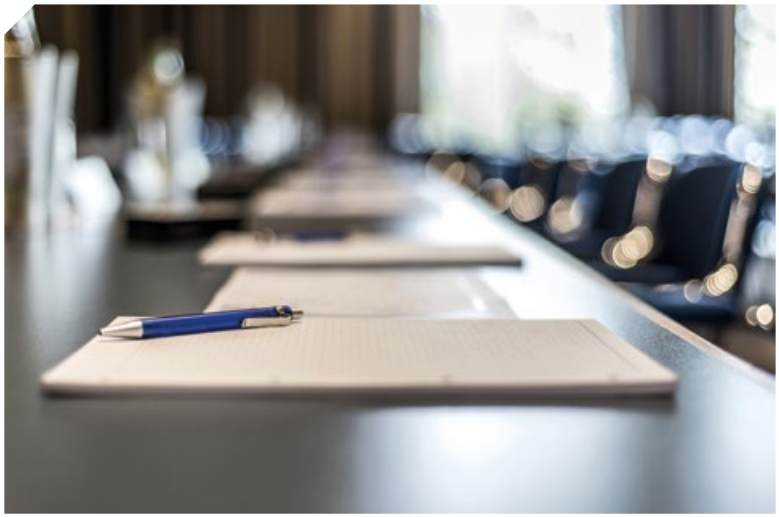

potentiellement de réaffecter des agents sur d'autres missions plus prioritaires ;
- Recenser les métiers et les missions essentielles qui supposent des contacts directs avec le public (ex : repas à domicile), et donc potentiellement des personnes contaminées ou susceptibles de l'être. Définir les précautions nécessaires et adaptées ;
- Recenser les besoins en Equipements de Protection Individuelle (EPI) : masques, gants, gels hydroalcooliques… pour les agents exposés, et en organiser l'approvisionnement ;
- Recenser les situations des agents dans les services essentiels (maladies, enfants, personnes à charge, etc.) pour anticiper sur les risques d'absentéisme.

La deuxième étape a consisté à mettre en œuvre des mesures de protection du personnel essentiel et assurer le bon remplacement :
- Organiser matériellement la protection collective : mise à disposition de savon/essuie-main/gel, réorganisation des accueils du public, fermeture de tout ou partie des services ouverts en temps normal, etc.
- Organiser le travail pour limiter les risques : tenue de registres de présence afin de permettre le suivi des personnes éventuellement contaminées, organisation du travail en deux équipes qui ne se croisent pas, limitation drastique des déplacements et réunions, généralisation du télétravail, etc.
- Prévoir de fournir aux personnels remplaçants l'ensemble des moyens leur permettant d'accomplir leur tâche (clés, codes d'accès, documentations, procédures, etc.).

Enfin naturellement, les villes ont commencé à communiquer largement auprès de leurs agents et si nécessaire de la population sur le sens, la nécessité et l'organisation de ces actions.

Des clarifications demandées au gouvernement dès le mois de mars

Dépistage prioritaire des personnels des EHPAD et des aides à domicile, maintien ou non des marchés alimentaires… des clarifications ont été demandées dès la fin du mois de mars par France urbaine, par l'envoi de plusieurs courriers adressés au Premier ministre Édouard Philippe, pour faire face le plus efficacement possible à la situation évolutive de la crise.
- Le dépistage en priorité des personnels des EHPAD et de l'aide à domicile ;
- La clarification de la doctrine sur les marchés alimentaires, en conditionnant les dérogations au seul respect des consignes sanitaires ;

- L'élargissement des publics prioritaires pour la garde d'enfants des personnels en première ligne de la crise ;
- L'emploi des masques en situation de gardes d'enfant ;
- Le soutien impératif aux établissements privés d'accueil des jeunes enfants durant la crise ;
- La clarification de la pensée scientifique sur le bien-fondé et les conséquences de la désinfection de l'espace public ;
- La création d'une prime exceptionnelle en faveur des personnels soignants territoriaux et des agents territoriaux.

Organisation du télétravail, maintien à domicile et accès aux matériels de protection : des questionnements légitimes

Beaucoup de collectivités urbaines ont commencé à travailler sur une augmentation massive du télétravail, à la fois pour les agents confinés à domicile, par anticipation pour les personnels essentiels pouvant travailler à distance, mais aussi, et conformément à la demande du président de la République, dans le cadre des mesures de ralentissement de l'épidémie (ex : favoriser le fait de rester chez soi, fermeture des écoles).

Or, dès le mois de mars, cette augmentation massive a posé à court terme des difficultés très concrètes :

- d'une part, parce que toutes les collectivités n'avaient pas jusqu'ici ouvert, ou de manière restreinte, l'accès au télétravail. Se pose donc des difficultés très concrètes en termes d'accès aux interfaces et de manière générale de capacité des serveurs à encaisser une montée en charge ;
- d'autre part, parce que les agents accomplissant des missions essentielles ne sont pas forcément ceux qui utilisaient le télétravail jusqu'ici. Se posent donc des difficultés en termes d'adéquation de leur équipement informatique professionnel ou personnel, de possibilités d'utiliser certaines applications métiers à distance, voire dans certains cas de prévoir de mettre à disposition des équipements spécialement sécurisés ;
- Enfin, pour les agents dont la fonction ne se prête pas au télétravail (fonctions techniques), certaines collectivités réfléchissent à pouvoir leur proposer des modules de formation à distance.

Par ailleurs, comme l'avait annoncé le président de la République lors de son allocution en mars dernier, les écoles ont être fermées et les parents n'ayant pas de solutions de garde ont pu

bénéficier d'un arrêt de travail spécifique. Si le décret du 30 janvier avait anticipé cette situation, en revanche, concernant les agents publics, seule la situation du confinement était prévue avec une autorisation spéciale d'absence dont la mise en œuvre a pu parfois se révéler complexe. Les collectivités sont ont donc été dans l'attente des dispositions spécifiques pour la fonction publique, et surtout de la liste des attestations nécessaires que devaient fournir les agents.

Enfin, s'est posée la question de l'accès prioritaire aux matériels de protection individuels et aux tests de dépistage. Malgré une montée en puissance rapide décidée par le gouvernement, la faible capacité a obligé à les réserver aux malades et aux personnels hospitaliers. Mais dans l'hypothèse de la montée en puissance de la pandémie, France urbaine avait continué à rappeler à l'Etat qu'il devait impérativement tenir compte dans ses plans que la capacité des grandes villes à fournir par exemple de l'eau potable au-delà de leurs 3 jours de stock était conditionnée par leur capacité à protéger et maintenir en poste certains personnels stratégiques.

France urbaine, véritable réseau d'entraide et de soutien pendant la crise

La crise a prouvé le rôle stratégique et opérationnel des collectivités locales dans le quotidien des Français, alliant expertise, efficacité et proximité, même en situation de crise.

La crise ne fait que renforcer les convictions des élus urbains en matière d'autonomie, de responsabilité et de dialogue. Il en découle une nécessité d'accélérer sur la différenciation, la déconcentration et la décentralisation. Aussi, ce que l'on pressentait et qui se révèle avec la crise, c'est un plus grand besoin de régulation horizontale, et donc de dialogue, pour accompagner ce mouvement. **Dans les 8 semaines de confinement, tous les samedis à 15h, les maires de grandes villes et présidents de métropoles et communautés urbaines se réunissaient en visioconférence pour un partage d'expérience par les pairs**. Ce dialogue a permis de faire des retours d'expériences locales et d'amplifier et parfois généraliser des initiatives prises localement. Nous aurons besoin demain de ce type de régulation.

France urbaine a joué ce rôle entre les grandes villes et les métropoles. Cela a commencé avec l'Alliance des territoires et le besoin de développer cette forme de régulation à l'échelle des métropoles et de leurs territoires voisins est très fortement ressenti. Il y a beaucoup d'informel entre les régions, les villes, où beaucoup de l'action publique se régule entre eux par le partage d'expérience plutôt que par une demande d'amendement ou de décret. Quelles que soient leurs étiquettes politiques, les élus ont eu à faire face aux mêmes difficultés, compensant leur sentiment d'abandon par une solidarité inédite entre communes. France urbaine s'est transformée en véritable réseau d'entraide et de soutien. ■

NOS PUBLICATIONS EN 2020

CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE À LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Dans une contribution publiée le 17 décembre 2020, France urbaine référence les propositions qui impactent les collectivités territoriales et leurs groupements membres de l'association, tandis que, sous le giron de la décentralisation et de la territorialisation, plusieurs mesures gagneraient en efficacité si elles venaient à être poussées et investies par les territoires.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/contribution-de-france-urbaine-la-convention-citoyenne-pour-le-climat

B.A.-BA DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Ce guide s'adresse à tous les élus locaux souhaitant bien appréhender le potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) pour en tirer parti au profit de leur territoire.

Le monde de l'ESR est beaucoup plus complexe qu'il en a l'air, avec ses codes, ses acronymes, ses différents modes de fonctionnement ou ses dispositifs qui s'enchevêtrent. La première partie de ce guide, réalisé avec le soutien de la Banque des Territoires, permet de décrypter cet univers.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/ba-ba-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche

GUIDE « ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX »

Au cours des derniers mandats locaux, de nombreuses mesures ont apporté des modifications significatives dans le domaine de l'habitat. Les stratégies d'équilibre social, territorial, de satisfaction des besoins des différents publics sont au cœur d'enjeux majeurs au sein des territoires. Ces enjeux sont différenciés selon les contextes locaux, les caractéristiques de la demande ou encore le niveau de tension du marché local. La politique d'attribution se doit d'être l'expression d'une stratégie de territoire, définie par les élus en lien avec leurs partenaires, et sa mise en œuvre implique en premier lieu les organismes Hlm en charge des attributions.

L'objectif de ce document est d'apporter aux nouvelles équipes issues du renouvellement des mandats locaux, les principales clés de compréhension sur les dispositifs de gestion de la demande et d'attribution des

logements sociaux. Il a pour ambition de leur donner les moyens d'assurer pleinement leur responsabilité et d'affirmer l'importance de leur mobilisation pour élaborer des politiques d'attribution concertées avec leurs partenaires au niveau local.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/guide-attributions-de-logement-sociaux

ENQUÊTE « LA GOUVERNANCE POLITIQUE DES MÉTROPOLES ET COMMUNAUTÉS URBAINES »

Cette enquête réalisée avant les élections municipales et intercommunales de mars et juin 2020 donne à voir, grâce au recul de la mandature commencée en 2014, plusieurs tendances du fonctionnement politique des métropoles et des communautés urbaines.
D'une part, les résultats de l'enquête corroborent le constat que, parmi les collectivités locales françaises, les intercommunalités suivent un fonctionnement quasiment fédéral avec les communes membres et ne sont pas gouvernées de la même façon qu'une commune, un département ou une région. Il en résulte une exigence particulière lors de la mise en place de la gouvernance et des modalités d'élaboration des décisions, marquées par un souci de la collégialité et de nombreuses expérimentations tenant à la diversité des configurations locales.
D'autre part, plusieurs hypothèses se font jour à l'aune de cette enquête afin de caractériser la gouvernance des métropoles et des communautés urbaines parmi l'ensemble des communautés, en complément des travaux de l'AdCF sur la gouvernance politique des intercommunalités en France. Les relations avec les communes membres y apparaissent davantage fondées sur une dynamique de complémentarité.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/enquete-la-gouvernance-politique-des-metropoles-et-communautes-urbaines

GUIDE « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE »

Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation majeure de nos concitoyens et que l'élu est un acteur central de la transition écologique, le guide « Aujourd'hui Mon Territoire » partage des clés et propose des actions concrètes pour que les élus désireux de s'engager puissent inclure l'environnement dans la gestion quotidienne de leurs territoires.

Ce recueil de 42 fiches valorise les solutions mises en place dans des communes et intercommunalités réparties sur l'ensemble des régions, en métropole comme en outre-mer. Il montre qu'il est possible de gagner en lien social, qualité de vie et dynamisme économique tout en réduisant l'empreinte carbone de la ville.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/guide-aujourdhui-mon-territoire

« IMPACTONS ! » Contribution de France urbaine au débat public portant sur l'avenir de la politique agricole commune européenne

Avec la négociation de cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, le Pacte vert, incluant les stratégies « De la ferme à la table » et « Biodiversité », l'Union européenne s'est fixée un cap ambitieux vers plus de durabilité pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Alors

que 2/3 des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont produits par les territoires urbains, que 2/3 des personnes pauvres en France vivent dans ces mêmes territoires et que 2/3 de l'humanité seront urbains en 2050, les territoires urbains, en lien avec les territoires péri-urbains et ruraux alentour, lorsqu'une alliance des territoires est constituée et effective, sont des acteurs incontournables de la transition du système alimentaire vers un modèle plus résilient.

Dans un contexte de crise majeure, l'Union européenne est face à une tâche historique, celle d'agir comme un puissant levier de la transformation de nos sociétés, de nos modèles de production et de consommation, dont nos systèmes alimentaires. C'est pourquoi France urbaine a souhaité l'interpeler et lui demander d'accompagner les acteurs de la transition alimentaire qui sont déjà à la manœuvre dans les territoires.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/impactons-contribution-de-france-urbaine-au-debat-public-portant-sur-lavenir-de-la

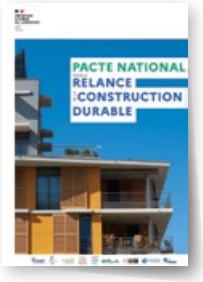

PACTE NATIONAL POUR LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Ce pacte, signé avec les président(e)s de l'Union sociale pour l'habitat (USH), la fédération des promoteurs immobiliers (FPI), la fédération française du bâtiment et le Pôle Habitat de la Fédération française du bâtiment (FFB), le conseil national de l'ordre des architectes (CNOA), et l'union nationale des aménageurs (UNAM), matérialise l'engagement collectif pour la relance de la construction de logements, durement frappée, à l'image d'autres secteurs économiques, par la crise sanitaire que traverse notre pays. Le pacte porte sur deux grands axes d'engagement : simplifier et accélérer les procédures d'urbanisme pour limiter la baisse des mises en chantier en 2021 et accompagner l'émergence de projets durables de construction, en promouvant la sobriété foncière, la qualité des logements et du cadre de vie. Il appelle à une déclinaison locale, à travers des accords locaux de coordination, pour fédérer les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/pacte-national-pour-la-relance-de-la-construction-durable

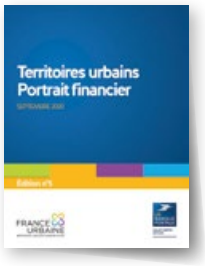

5e ÉDITION DE « TERRITOIRES URBAINS - PORTRAIT FINANCIER »

Dans la continuité des 4 éditions précédentes, la 5e édition de la publication « Territoires urbains - Portrait financier » dresse un état des finances consolidées des territoires urbains et de leurs communes membres en 2019.

Pour réaliser cette étude, l'analyse a porté sur les budgets principaux et annexes des 33 communautés d'agglomération métropolitaines de plus de 150 000 habitants, des 14 communautés urbaines, des 21 métropoles, ainsi que des 12 collectivités qui composent la Métropole du Grand Paris, et de leurs 2 869 communes membres.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/5eme-edition-de-territoires-urbains-portrait-financier

QUEL EST L'IMPACT DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE SUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET SUR LES CHOIX D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES ?

La fiscalité économique directe locale, ensemble des impôts dus par les entreprises aux collectivités territoriales, est sujette à controverses depuis plusieurs années. La nature de ces impôts, leur valant d'être inclus dans les impôts dits de production, comme leur bien-fondé, sont en effet régulièrement critiqués. Des étudiants de la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC, en partenariat avec France urbaine, ont analysé les différents aspects du débat actuel sur le sujet.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/quel-est-limpact-de-la-fiscalite-economique-locale-sur-lattractivite-des-territoires-et

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU BLOC LOCAL POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE 2017-2020

Une nouvelle convention rassemblant France urbaine, l'AdCF, l'AVUF, Villes de France et la FNAU, ouverte aux collaborations avec Régions de France, le Ministère de l'ESRI et la CPU, signée en 2017, a permis de poursuivre les travaux visant à favoriser un rapprochement entre deux mondes, universitaire et des collectivités, qui semble désormais inéluctable. Pour cette nouvelle synthèse des travaux du réseau des collectivités ESR, menés sur la période 2017-2020, de nouveaux champs de coopération entre collectivités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont abordés : transition énergétique, formation professionnelle...

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/synthese-des-travaux-du-bloc-local-pour-lenseignement-superieur-et-la-recherche-2017

MÉTROPOLES VIABLES, VIVABLES, VIVANTES. Réinventer la Ville. Après la crise, quels leviers pour transformer les métropoles françaises en « Future cities » emblématiques ?

Peu à peu, il se dessine autour des métropoles européennes un nouveau modèle de développement métropolitain : celui de la « Future City ». Cette « Future city » intègre ainsi dans sa stratégie une triple logique de performance économique, environnementale et sociale fondant ainsi un nouveau paradigme d'attractivité et de performance. Certaines métropoles s'appuient ainsi sur des accélérateurs de transition vers la « Future City ». Ces pratiques, notamment dans un contexte de crise économique, constituent un enjeu majeur pour assurer un déploiement opérationnel rapide et efficient de cette transition vers une « Future City ». Au cœur de la crise économique, et à l'heure de la relance, les Métropoles doivent se réinventer pour promouvoir un modèle de développement urbain VIABLE, VIVABLE et VIVANT permettant de conserver et gagner en attractivité et compétitivité dans les 5 prochaines années.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/metropoles-viables-vivables-vivantes-reinventer-la-ville-apres-la-crise-quels-leviers

LE SPORT DANS LES GRANDES VILLES, AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES : un investissement d'avenir au service de l'Alliance des territoires

Convaincue de l'utilité du sport pour répondre aux enjeux des solidarités, du développement économique, de l'attractivité, de la santé ou de la transition écologique, France urbaine a réalisé une étude intitulée « Le sport dans les grandes villes, agglomérations et métropoles : un investissement d'avenir au service de l'Alliance des territoires ». Cette étude vise à la fois à quantifier et qualifier la place des grandes villes et métropoles dans la structuration des politiques sportives : elle s'appuie sur les témoignages de plus de quarante collectivités membres de l'association.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/le-sport-dans-les-grandes-villes-agglomerations-et-metropoles-un-investissement-davenir

POUR UNE GOUVERNANCE SANITAIRE DE PROXIMITÉ : Contribution de l'AdCF et de France urbaine au Ségur de la Santé

Face à l'épidémie et à l'urgence, aux côtés de l'Etat et des personnels médico-sociaux, les territoires ont pleinement assuré leurs responsabilités et se sont entièrement engagés pour garantir la cohésion sociale et territoriale, l'accès aux soins, le secours aux plus vulnérables et aux plus démunis. Fortes de ce constat, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et France urbaine souhaitent que le Ségur de la Santé, initié le 25 mai 2020 par le Premier ministre, permette de poursuivre cet engagement commun et concrétise un dialogue rénové et mature avec l'Etat. C'est l'affirmation d'une gouvernance sanitaire de proximité à même de garantir à tous l'accès à une santé de qualité, de renforcer le maillage sanitaire par les coopérations territoriales et de structurer les synergies entre la médecine de ville, l'hôpital et le secteur médico-social, public comme privé. Autant de priorités rendues plus que jamais nécessaires par la crise. C'est le sens de la contribution commune que publient aujourd'hui l'AdCF et France urbaine dans le cadre du Ségur de la Santé, et qui appelle à une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales sur la politique de santé pour accompagner les évolutions nécessaires du système de santé, mis à rude épreuve par la crise de Covid-19.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/pour-une-gouvernance-sanitaire-de-proximite-contribution-de-ladcf-et-de-france-urbaine

VILLES ET ALIMENTATION EN PÉRIODE DE PANDÉMIE : EXPÉRIENCES FRANÇAISES

France urbaine, en partenariat avec les associations RESOLIS et Terres en villes, a mené une vaste enquête intitulée « Villes et alimentation en période de pandémie : expériences françaises », dont résulte le recensement des dispositifs mis en place dans 30 grandes villes et agglomérations, permettant l'analyse des nombreux rôles joués par les villes, en partenariat avec les acteurs locaux, lors des deux mois de confinement.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/villes-et-alimentation-en-periode-de-pandemie-experiences-francaises

POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION : POUR UNE APPROCHE URBAINE AMBITIEUSE AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

La Commission européenne a présenté le 27 mai 2020 une nouvelle proposition de Cadre Financier Pluriannuel qui conditionnera la future politique de cohésion pour 2021-2027 et auquel s'adossera un plan de relance européen : les associations réunies au sein du pôle Joubert – France urbaine, l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) ont souhaité assumer pleinement leurs responsabilité dans le cadre d'une programmation rénovée, construite à partir des projets de territoires au bénéfice de l'ensemble des habitants, et concrétisant le principe d'Alliance des territoires.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/politique-europeenne-de-cohesion-pour-une-approche-urbaine-ambitieuse-au-service-de

CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE POUR UN PLAN DE RELANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

La crise sanitaire, générée par la pandémie de Covid-19 à travers le monde et notamment la France, conduit à accélérer la réflexion collective d'une relance toujours plus orientée vers les défis environnementaux et sociaux.

France urbaine, l'association regroupant les métropoles, grandes agglomérations et grandes villes, en est depuis longtemps convaincue et les territoires urbains agissent déjà fortement et concrètement en la matière car ils sont les lieux du « passage à l'acte ».

La reprise progressive de l'activité et l'exercice du nouveau mandat municipal et intercommunal qui va s'ouvrir, doivent être l'occasion d'être collectivement et résolument au rendez-vous de l'action et de la mise en œuvre. Ainsi, dans l'esprit de dialogue qui l'anime, France urbaine apporte sa contribution pour un plan de relance écologique et sociale. Les apports sont issus des travaux conduits par la commission « Développement durable et transition énergétique » de l'association et ont été complétés d'éclairages et de propositions de politiques publiques complémentaires (solidarités, finances locales, numérique, mobilités, économie circulaire, alimentation…).

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/contribution-de-france-urbaine-pour-un-plan-de-relance-ecologique-et-sociale

MÉTROSCOPE 2020 : ANALYSES CHIFFRÉES ET FOCUS SUR LA QUALITÉ DE VIE

Initié par la Fnau, en partenariat avec France urbaine, l'AdCF et l'ANCT, Métroscope est le fruit d'un travail de deux années d'observation mutualisée et de nombreux échanges au sein d'un réseau d'experts très impliqué et issu des agences d'urbanisme et des collectivités territoriales. Cette nouvelle édition voit son panel de territoires observés étendu, avec les 22 métropoles françaises.

Cette publication dessine à la fois un portrait des métropoles françaises et offre une mise en valeur des spécificités de chacune, certaines de leurs facettes ainsi que certaines de leurs fragilités.

Ce travail vise à analyser quatre fonctions métropolitaines – la fiscalité, l'enseignement supérieur et la recherche, l'emploi, l'habitat – mais également d'étudier une facette très particulière de ces territoires : celle de la qualité de vie. Près de 60 indicateurs ont été retenus dans cette publication. Il s'agit d'un travail réalisé par les territoires pour les territoires, qui vise à éclairer l'action publique tant locale que nationale.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/metroscope-2020-analyses-chiffrees-et-focus-sur-la-qualite-de-vie

CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE À LA PRÉPARATION DU DÉCONFINEMENT

L'État, à la demande des élus locaux, a ouvert une phase de concertation à la préparation du déconfinement, à laquelle France urbaine, dans une logique de dialogue permanent et de responsabilité, a pris toute sa part.

Elaborée en lien avec les élus et les techniciens siégeant dans les commissions thématiques de France urbaine, cette contribution établit un état des lieux de la situation sur les territoires urbains, recense les difficultés rencontrées et formule des propositions visant à élaborer une stratégie de déconfinement précise, opérationnelle, différenciée et adaptée aux réalités des territoires.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/contribution-de-france-urbaine-la-preparation-du-deconfinement

NOTE DE CONTRIBUTION À L'APPLICATION STOPCOVID

Dans la perspective du déconfinement et pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a proposé de mettre en place l'application StopCovid et d'avoir en ce sens recours au contact tracing.

De nombreuses instances et comités en charge de l'éthique, de la transparence et de la démocratie dans le domaine du numérique se sont exprimés sur StopCovid et ont émis des préconisations qui ont alimenté le débat. Cette note a pour ambition de mettre en lumière les besoins, alertes et expressions spécifiques des élus d'intercommunalités, de la communauté de communes à la métropole, et de grandes villes réunis dans la commission Numérique commune aux Interconnectés, à l'AdCF et à France urbaine.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/note-de-contribution-lapplication-stopcovid

FORUM URBAIN MONDIAL : LIVRET « AGRICULTURE ET ALIMENTATION »

Co-pilote, aux côtés de RESOLIS, du groupe de travail multi-acteurs « Alimentation et Agriculture » mis en place au sein du PFVT, France urbaine a coordonné la rédaction d'un guide. Le livret « Agriculture et alimentation » réalisé et diffusé à l'occasion du Forum Urbain Mondial formule une série de recommandations tout en revenant sur des initiatives développées par les territoires et qui contribuent à des systèmes alimentaires territorialisés.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/forum-urbain-mondial-livret-agriculture-et-alimentation

MANIFESTE : AGIR FACE À L'URGENCE DE L'ILLECTRONISME

La diffusion rapide des technologies (intelligence artificielle, robotisation…) et la dématérialisation des échanges, particulièrement pour les services publics, sont aujourd'hui source d'inquiétude et de risque de relégation pour les 13 millions de Français qui sont éloignés du numérique. Cette situation est alarmante.

Les acteurs de France urbaine et de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) rassemblés au sein des Interconnectés, s'engagent pour répondre à ce nouveau défi sociétal. Animé par un esprit ouvert et de co-construction, ce manifeste est l'expression des convictions que nous souhaitons porter à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes dans l'émergence d'une société numérique inclusive, et, au premier chef, des pouvoirs exécutifs et législatifs.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/manifeste-agir-face-lurgence-de-lillectronisme

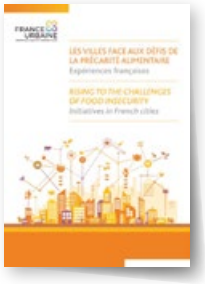

LES VILLES FACE À LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE - EXPÉRIENCES FRANÇAISES

Lutter contre la précarité alimentaire, c'est agir de façon concrète, sur le territoire, à l'échelon local et au plus près des citoyens. Dans le prolongement des engagements portés par 75 territoires membres de France urbaine, dans une déclaration de février 2019 intitulée « Pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire », les élus des grandes villes françaises poursuivent leur mobilisation.

Fort du soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, France urbaine, en partenariat avec RESOLIS, a décidé de réaliser une étude intitulée « Les villes face aux défis de la précarité alimentaire ». Celle-ci rassemble 21 contributions de métropoles, grandes villes et agglomérations, qui permettent d'identifier, à travers des initiatives concrètes, de quelle manière elles agissent contre la précarité alimentaire. Ces contributions sont enrichies par les regards croisés de trois experts qui, chacun à sa manière, rappellent des éléments de contexte indispensables pour appréhender un sujet qui s'avère complexe.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/les-villes-face-la-precarite-alimentaire-experiences-francaises

BREF : VILLES ET CAMPAGNES COOPÈRENT

Une publication commune de France urbaine, Sol et Civilisation, la Caisse des Dépôts et la Fondation Avril sur les nouvelles relations villes-campagnes au sein de la transition socio-écologique : panorama de la situation française - Janvier 2020.

Retrouvez cette publication sur http://franceurbaine.org/publications/bref-villes-et-campagnes-cooperent

LA VIE DU RÉSEAU
FRANCE URBAINE

LA GOUVERNANCE DE FRANCE URBAINE

5
membres constituent
le Bureau exécutif

18
membres constituent
le Bureau

106
membres constituent
le Conseil d'administration

LES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE

Johanna ROLLAND
Maire de Nantes et présidente
de Nantes Métropole

1er VICE-PRÉSIDENT

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse et président
de Toulouse Métropole

2e VICE-PRÉSIDENT

Eric PIOLLE
Maire de Grenoble

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Nathalie APPÉRÉ
Maire de Rennes et présidente
de Rennes Métropole

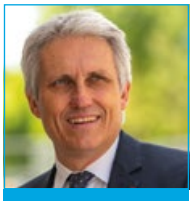

TRÉSORIER

Joël BRUNEAU
Maire de Caen et président
de la Communauté urbaine de
Caen la mer

LES 13 VICE-PRÉSIDENTS

Benoît ARRIVÉ
Maire de Cherbourg
en Cotentin

Christophe BÉCHU
Maire d'Angers
et président d'Angers Loire
Métropole

Michel BISSON
Président de la Communauté
d'agglomération
Grand Paris Sud

François DE MAZIÈRES
Maire de Versailles

Christian ESTROSI
Maire de Nice et président de
la Métropole Nice Côte d'Azur

Anne HIDALGO
Maire de Paris

Jean-Paul JEANDON
Président de
Cergy-Pontoise

Mathieu KLEIN
Maire de Nancy
et président de la
Métropole du Grand Nancy

Frédéric LETURQUE
Président de la Communauté
urbaine d'Arras

Georges MOTHRON
Maire d'Argenteuil

Patrick OLLIER
Président de la Métropole
du Grand Paris

Arnaud ROBINET
Maire de Reims

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
et présidente de Grand
Besançon Métropole

LES COMMISSIONS PERMANENTES
ET AUTRES GROUPES D'ÉCHANGES

LES COMMISSIONS PERMANENTES

- **ALLIANCE DES TERRITOIRES**

  Co-présidents : **Frédérique Bonnard Le Floc'h**, vice-présidente de Brest Métropole et **Louis Nègre**, président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

- **AMÉNAGEMENT URBAIN, LOGEMENT ET HABITAT INDIGNE**

  Co-présidents : **Catherine Vautrin**, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et **Mathieu Hanotin**, maire de Saint-Denis, président de Plaine Commune.

- **CULTURE**

  Co-présidents : **Olivier Bianchi,** maire de Clermont-Ferrand, président de Clermont Auvergne Métropole et **François de Mazières**, maire de Versailles.

- **ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ESS**

  Co-présidents : **Émeline Baume**, vice-présidente de la Métropole de Lyon et **Frédéric Minard**, adjoint au maire de Roubaix, conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille.

- **ÉCONOMIE DES TERRITOIRES**

  Co-présidentes : **Michèle Lutz**, maire de Mulhouse et **Anne Vignot**, maire de Besançon, présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

- **ÉDUCATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE**

  Co-présidents : **Amandine François-Goguillon,** adjointe au maire de Caen et **Pierre Huguet**, adjoint au maire de Marseille.

- **EUROPE**

  Co-présidentes : **Magali Altounian**, adjointe au maire de Nice et **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg.

- **FINANCES ET FISCALITÉ**

  Co-présidents : **François Rebsamen**, maire de Dijon, président de Dijon Métropole et **Arnaud Robinet**, maire de Reims.

- **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

  Co-présidents : **Fabrice Loher**, président de la Communauté d'agglomération de Lorient et **Emmanuelle Rousset**, adjointe au maire de Rennes, vice-présidente de Rennes Métropole.

- **NUMÉRIQUE ET INNOVATION**

  Co-présidents : **Bertrand Serp**, adjoint au maire de Toulouse, vice-président de Toulouse Métropole et **Francky Trichet**, adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes Métropole.

- **POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE »**

  Co-présidents : **Michel Bisson**, président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et **Frédéric Leturque**, président de la Communauté urbaine d'Arras.

- **SANTÉ**

  Co-présidents : **Grégory Doucet**, maire de Lyon et **Émile-Roger Lombertie**, maire de Limoges.

- **SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

  Co-présidents : **David Marti**, président de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et **Gaël Perdriau**, maire de Saint-Étienne, président de Saint-Étienne Métropole.

- **SOLIDARITÉS, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ**

  Co-présidents : **Mathieu Klein**, maire de Nancy, président de la Métropole du Grand Nancy et **Florence Thibaudeau-Rainot**, adjointe au maire du Havre.

- **SPORT**

  Co-présidents : **Roselyne Bienvenu**, adjointe au maire d'Angers, vice-présidente d'Angers Loire Métropole et **Wilfried Schwartz**, président de Tours Métropole.

- **STRATÉGIES ALIMENTAIRES TERRITORIALES**

  Co-présidents : **Georges Mothron**, maire d'Argenteuil et **Audrey Pulvar**, adjointe à la maire de Paris.

- **TOURISME**

  Co-présidents : **Jean-Luc Bohl**, vice-président de Metz Métropole et second co-président en cours de nomination.

- **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

  Co-présidents : **Nicolas Mayer-Rossignol**, maire de Rouen, président de la Métropole Rouen Normandie et **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole.

- **TRANSPORTS ET MOBILITÉS**

  Co-présidents : **Michaël Delafosse**, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole et **François Grosdidier**, maire de Metz, président de Metz Métropole.

LES GROUPES DE TRAVAIL

- Achat public
- Attractivité
- Biodiversité
- Culture
- Eau et assainissement
- Éducation
- Finances
- Habitat
- Lutte contre la précarité des jeunes
- Organisation institutionnelle
- Partenariats et territoires
- Politique de la ville
- Ressources humaines et Modernisation de la fonction publique territoriale
- Urbanisme et aménagement urbain

LES GROUPES PROJET

- Compte financier unique
- Concession d'énergie
- Économie circulaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Innovation publique
- Migrants
- Mobilités
- Participation citoyenne
- Santé

LES RÉSEAUX EN COPILOTAGE

- Réseau "Commerce"
- Réseau des pôles métropolitains
- Réseau des territoires innovants (Les Interconnectés)
- Réseau "Enseignement supérieur et territoires"
- Réseau des acteurs de l'habitat

DES OUTILS ET DES HOMMES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

La communication est au cœur du fonctionnement de France urbaine et répond à trois axes principaux : l'expertise, la transparence et la proximité. L'expertise est caractérisée par l'information et la valorisation des contenus de qualité et l'expertise des élus, collectivités membres, directeurs et conseillers sur nos domaines d'action. La transparence passe par l'information sur le rôle de France urbaine, son fonctionnement et ses domaines d'actions. Enfin, la proximité répond à la nécessité de créer du lien, sur la base d'un réseau d'élus et de collectivités adhérentes. Cela est mis en œuvre aussi bien par les directeurs et conseillers dans l'animation de leurs commissions et groupes de travail que par la communication, dans l'échange au quotidien, la remontée d'information et la consultation régulière sur les outils existants et futurs.

Déclinés par de nombreux outils, ces trois axes sont au service de la légitimité, de la visibilité de France urbaine mais aussi de l'accroissement du sentiment d'appartenance et de la mise en réseau avec nos adhérents et nos partenaires de travail.

DES OUTILS AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS

POUR S'INFORMER

LE SITE INTERNET

Le **site internet de France urbaine** est l'outil indispensable pour tout savoir sur l'association mais aussi pour suivre l'actualité, les événements, les publications et les prises de position de France urbaine.

CHIFFRES CLÉS

112 463 visites, **81 659** visiteurs sur le site internet

294 637 pages vues

452 articles publiés sur le site

LA NEWSLETTER

Chaque semaine, une lettre d'information hebdomadaire appelée **« France urbaine HEBDO »** est accessible à tous pour se tenir au courant de la vie quotidienne de l'association et avoir des retours sur tous les rendez-vous et réunions de France urbaine : rendez-vous ministériels ou parlementaires, auditions de ses membres, commissions.

CHIFFRE CLÉ

41 newsletters « France urbaine HEBDO » publiées (+7 points du taux de lectorat par rapport à 2019)

LE MAGAZINE

Magazine trimestriel gratuit, **« France urbaine Magazine »**, permet de faire le point sur les différents dossiers et thématiques qui mobilisent France urbaine.

CHIFFRE CLÉ

2 France urbaine Magazine publiés

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vous pouvez suivre toute l'actualité de France urbaine sur les réseaux sociaux, en suivant **notre compte twitter, notre page LinkedIn et notre chaîne YouTube**.

Twitter

Le compte Twitter de France urbaine, @France_urbaine, délivre une information rapide et réactive pour toute personne intéressée par l'actualité des métropoles, communautés urbaines, d'agglomération et des grandes villes. Il permet de suivre l'ensemble des positions de France urbaine au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.

CHIFFRES CLÉS

- **1 343** mentions sur les réseaux sociaux (+ 451 par rapport à 2018)
- **14 530** abonnés sur Twitter (+ 3 230 abonnés par rapport à 2019)

LinkedIn

L'association, par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel, met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses adhérents.

CHIFFRE CLÉ

- **7 490** abonnés sur LinkedIn (+ 5 740 abonnés par rapport à 2019)

YouTube

La chaîne YouTube de France urbaine permet de voir et revoir tous les événements et toutes les vidéos réalisées par l'association.

CHIFFRES CLÉS

- **276** abonnés sur YouTube (+ 85 abonnés par rapport à 2019)
- **35** vidéos réalisées (+ 14 vidéos par rapport à 2019)

DES PUBLICATIONS

France urbaine produit régulièrement des **études thématiques** sur les champs d'action sur lesquels est engagée l'association. Elle réalise également chaque année un **rapport d'activité** et un **annuaire**. Ce dernier présente l'association, son mode de fonctionnement et fournit toutes les informations pratiques sur ses adhérents (contacts, adresses, organigrammes, élus…).

CHIFFRES CLÉS

- **23** publications réalisées (+ 10 par rapport à 2019)
- **9** études
- **7** contributions thématiques
- **1** kit d'adhésion

POUR RESTER CONNECTÉ

LA BASE DOCUMENTAIRE

Réservée aux adhérents de France urbaine, cette base documentaire a été spécialement conçue pour répondre aux besoins d'information de ses adhérents concernant l'ensemble des travaux menés par l'association.

Mise à jour en permanence, elle se veut interactive, facile d'utilisation, accessible, claire et efficace. Elle permet de visualiser :

- les comptes rendus des commissions d'élus et groupes de travail ;
- des dossiers thématiques ;
- des études et rapports ;
- des articles de presse...

Pour naviguer en toute simplicité, il suffit de saisir directement dans le moteur de recherche un ou plusieurs mots clés. Une liste de résultats est proposée soit par thématique, soit par date de création.

CHIFFRE CLÉ

344 documents mis à disposition sur la base documentaire (+ 140 par rapport à 2019)

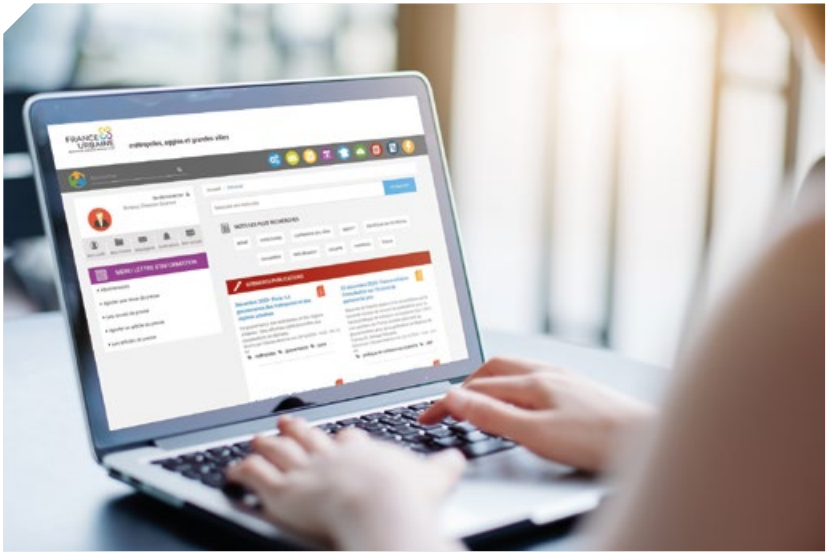

LA REVUE DE PRESSE

Tous les jours, un florilège des articles parus dans la presse nationale, régionale et spécialisée, sur les adhérents de France urbaine, leurs initiatives et parfois des coups de cœur un peu décalés... La diffusion s'effectue par voie électronique, pour une lecture sur ordinateur, tablette tactile, smartphone.

CHIFFRE CLÉ

179 revues de presse envoyées (+ 5 par rapport à 2019)

LE RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL (RSP)

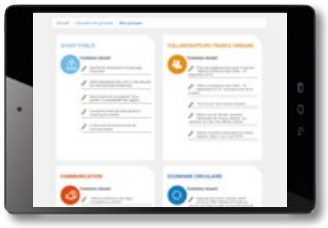

Pour le ou les groupes de travail dont ils font partie, le RSP est accessible aux membres des groupes de travail qui peuvent :

- suivre toutes les actualités qui les intéressent ;
- entrer en contact avec les autres membres collectivement ou individuellement ;
- partager et avoir accès à des documents facilement, planifier une réunion et inviter des participants ;
- réduire les échanges par mail, participer dans des communautés.

CHIFFRE CLÉ

19 groupes de discussion thématiques

LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Les relations presse sont exclusivement coordonnées par l'équipe chargée de la communication depuis le 1er octobre 2020, soutenue jusqu'à cette date par l'agence O2P. Pour répondre aux médias, l'équipe bénéficie du concours et de l'expertise des directeurs et conseillers de France urbaine sur des questions aussi diverses que les positions politiques de l'association sur les projets de loi en cours, des avis sur des sujets qui font l'actualité ou encore les rapports et études publiés par France urbaine. Cela passe également par de la visibilité aux actions des élus et des techniciens, issues des instances ou des commissions, groupes de travail et groupes projet, à travers la réalisation des communiqués de presse et l'organisation de conférences et de déjeuners de presse.

CHIFFRES CLÉS

2 536 articles de presse citant France urbaine en 2020 (+ 318 par rapport à 2019)

75 communiqués de presse signés, **58** communiqués de presse co-signés envoyés

4 tribunes publiées

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS

Olivier LANDEL, Délégué général

Christophe AMORETTI-HANNEQUIN, Directeur en charge de la finance responsable et des achats

Philippe ANGOTTI, Délégué adjoint en charge de la Transition écologique, de l'Urbanisme et responsable des Ressources humaines

Delphine BOURDIN, Conseillère en charge du Développement durable, de l'ESS et de l'Europe

Valérie CHARBIT, Assistante auprès de la direction

Étienne CHAUFOUR, Directeur « Ile-de-France en charge de l'Education, des Solidarités et des Mobilités »

Franck CLAEYS, Délégué adjoint

Béatrice CLAYSSEN, Chargée de mission « Information et documentation » et de la participation citoyenne

Benoît CORMIER, Responsable de la communication et de la presse

Clémence CRUGEON, Chargée de communication

Lionel DELBOS, Directeur en charge de l'économie territoriale

Jean DEYSSON, Conseiller en charge de la Cohésion des territoires, de la Réforme territoriale, de la Santé, des Solidarités et de l'Europe

Laurence FAURE, Assistante auprès de la direction

Nathalie FRAGNER, Secrétaire générale

Ludovic GROUSSET, Directeur en charge de la Cohésion des territoires, de la Réforme territoriale, du Développement économique, de l'ESR et de la Fonction publique territoriale

Emmanuel HEYRAUD, Directeur « Cohésion sociale et développement urbain », en charge du Logement, de la Politique de la ville, du Sport et de la Santé

Anselmo JALABERT, Chargé de mission « Finances locales »

Kader MAKHLOUF, Conseiller en charge de l'Europe, de l'International, de la Sécurité et des Stratégies alimentaires territoriales

Maxime MERLIN, Juriste

Sébastien TISON, Conseiller en charge de la Culture, du Numérique, de la Participation citoyenne et du Sport

NOS PARTENAIRES EN 2020

L'**Agence France Locale** est la seule banque française 100 % pilotée et détenue par les collectivités locales françaises qui leur soit 100 % dédiée.

Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français.

Sa mission : faciliter l'accès des collectivités au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives. L'AFL redistribue ces fonds sous forme de prêts bancaires classiques à ses actionnaires : communes de toutes tailles, EPCI à fiscalité propre, établissements publics territoriaux, régions et départements, de métropole et d'outre-mer.

Elle compte aujourd'hui parmi ses membres près de 330 collectivités dont 12 métropoles et une soixantaine d'intercommunalités.

> Plus d'informations sur
www.agence-france-locale.fr

Créée en 2018, **la Banque des Territoires** est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. EElle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

> Plus d'informations sur
https://www.banquedesterritoires.fr

Acteur majeur de la vie économique régionale

Forte de la puissance financière du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, **la Caisse d'Epargne** regroupe 17 banques régionales, solidement implantées au cœur de leurs territoires. Elles accompagnent les décideurs qui impulsent l'économie régionale : entreprises, entités de l'Economie sociale, Institutionnels, organismes du Logement Social et de l'Economie Mixte, Secteur Public et Immobilier Professionnel.

Un partenaire au quotidien du Secteur Public

La Caisse d'Epargne accompagne tous les acteurs publics locaux avec la même implication : petites, moyennes ou grandes collectivités et structures intercommunales ; établissements publics de santé. Plus de 4 000 collectivités territoriales sont sociétaires de la Caisse d'Epargne au travers des Sociétés Locales d'Épargne (SLE).

Une expertise à votre service

L'offre de la Caisse d'Epargne est conçue pour accompagner chacune des missions des acteurs publics locaux. Les chargés d'affaires dédiés au Secteur Public proposent

des solutions de financement adaptées à ces missions : crédits moyen & long terme, ingénierie financière, financement de trésorerie, gestion du patrimoine immobilier, cartes bancaires, ebanking pour l'encaissement de prestations, titres de services…

> Pour en savoir plus :
https://www.caisse-epargne.fr/secteur-public/accueil.aspx

Clear Channel
Where brands meet people

Clear Channel est un acteur de la ville et un média du réel ancré dans la rue qui permet aux marques et aux concédants de communiquer de façon inclusive, démocratique et responsable auprès de plus de 33 millions de citoyens-consommateurs de façon disruptive et innovante.

Grâce à notre maillage territorial pour communiquer instantanément en print ou digital dans un centre commercial, un métro, un quartier, une ville, une région ou la France entière, nous innovons dans les modes d'interaction et d'engagement du citoyen-consommateur. Nous sommes un acteur à part entière de la « Smart society », animé de valeurs fortes de proximité, créativité et équité, qui révolutionne la communication extérieure grâce à des contenus éditorialisés avec Brut. ainsi que de nouveaux services citoyens.

> Pour en savoir plus :
https://www.clearchannel.fr

KEOLIS

Pionnier dans le développement des transports publics, **Keolis** est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire. Numéro 1 de l'exploitation de métro automatique et de tramway dans le monde, Keolis s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et ouverte avec l'ensemble de ses partenaires et filiales - Kisio, EFFIA, Keolis Santé, Cykleo – pour renforcer son cœur de métier et développer de nouvelles offres de mobilité partagée innovantes et « sur-mesure » : trains, bus et cars, trolley bus, VTC collectifs, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, auto partage, navette autonome 100 % électrique…

En France, Keolis est le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire depuis la création de Keolis Santé en juillet 2017. Détenu à 70 % par SNCF et à 30 % par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), le Groupe compte 65 000 collaborateurs répartis dans 16 pays et a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros. En 2018, 3,3 milliards de voyageurs ont utilisé un service de mobilité partagée proposé par Keolis.

Keolis est historiquement présent en France et s'est développé en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, au Qatar, aux Etats-Unis, en Inde, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Sénégal et en Suède.

> Pour en savoir plus :
https://www.keolis.com

LE GROUPE LA POSTE

Pour se transformer, **Le Groupe La Poste** a choisi de conserver son modèle multimétier : courrier, banque, colis, réseau des points de contacts, outils numériques.... Tous guidés par le même objectif : devenir la plus grande entreprise de services de proximité humaine pour tous, partout, tous les jours. Pour cela, La Poste met son maillage et son ancrage territorial sans équivalent à la disposition des territoires : 75 000 facteurs desservent, 6 jours sur 7, 100% des communes françaises et les postiers rencontrent 3,7 millions de Français chaque jour. Pour répondre aux besoins des populations et des territoires, son réseau de 17 200 points de contact prend des formes de plus en plus variées et mutualisées. Elle propose également de nouveaux services : vie quotidienne, transition écologique (notamment la logistique urbaine pour répondre à l'enjeu d'une ville plus durable), silver économie, santé... La Poste change, se développe, investit les postiers de nouvelles fonctions et innove. Elle fait tout cela dans un seul but : simplifier la vie des citoyens.

> Pour en savoir plus :
https://www.groupelaposte.com/fr

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

La DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires). Elle met en œuvre cette stratégie en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires : animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs...

Elle définit et met en œuvre, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales,

atlas français de la coopération décentralisée, comité économique de la CNCD) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées (bourse-partenariats en ligne).

Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place des outils de communication facilitant la concertation et la coordination.

Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière, coopération régionale des outre-mer) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

> Pour en savoir plus :
https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) est la première mutuelle des agents des services publics locaux en santé et en prévoyance. Elle propose des solutions labellisées en santé et maintien de salaire, le programme « Santé et mieux-être au travail » (prévention, suivi et retour au travail) et produit des études sur l'environnement social des agents via l'Observatoire social territorial (OST) qu'elle a fondé. Depuis septembre 2017, la MNT est membre du Groupe VYV, le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

> Pour en savoir plus :
https://collectivites.mnt.fr

Leader de l'assurance territoriale, **SMACL Assurances** a développé une expertise sans équivalent, héritée de 40 années passée au service des territoires. Créée par et pour les élus locaux, inspirée par les valeurs du mutualisme, SMACL Assurances est un assureur solidaire et engagé. Au fil des années, la mutuelle a développé une relation authentique avec ses sociétaires, faite de confiance, de responsabilité et d'écoute.

Parce qu'ils sont tous différents, accompagner les territoires est un défi quotidien qui appelle une expertise pointue et nécessite une parfaite connaissance de leur réalité économique et sociale. SMACL Assurances a donc développé des produits et des offres sur mesure pour répondre aux problématiques les plus complexes. Son adaptabilité et son engagement pour la défense de l'intérêt général en font un partenaire incontournable pour tous les territoires.

Début 2019 SMACL Assurances a rejoint VYV, le groupe mutualiste et solidaire.

> Pour en savoir plus :
https://www.smacl.fr

SNCF Immobilier gère l'ensemble du Patrimoine des actifs fonciers et immobiliers du Groupe Public Ferroviaire (hors Gares).

Quelques chiffres clés :
- 3 filiales : ICF Habitat, SNEF et S2FIT ;
- Près de 2 300 collaborateurs, dont 1 600 chez ICF Habitat
- Un CA annuel de 100 M€ ;
- 2e patrimoine de France (après celui de l'Etat) avec 20 000 ha dont 3 000 ha urbanisables, 25 000 bâtiments répartis sur le territoire national, 8,5 millions de m^2 de bâtiments ;
- 5e Opérateur du logement en France avec un parc de 100 000 logements dont 90 % sociaux et occupés par 35 % de cheminots pour le logement social et 70 % pour le logement libre.

SNCF Immobilier contribue à la raison d'être du Groupe SNCF : « Apporter à chacun la liberté de se déplacer facilement en préservant la planète » en créant de la valeur économique, industrielle, sociale et sociétale.

La branche porte ainsi 4 enjeux majeurs :
- Maitriser les risques immobiliers (incendie, amiante, mise en conformité des réseaux humides, etc.) et assurer le maintien en conditions opérationnelles ;
- Réduire les dépenses immobilières des entités du Groupe dans le contexte d'ouverture à la concurrence ;
- Valoriser les actifs fonciers devenus inutiles au Groupe par une politique de cessions, et la rationalisation de nos installations en imaginant de nouveaux usages aux terrains et bâtiments libérés ;
- Développer l'offre de logements en France en accompagnant les politiques publiques en faveur de la création de logements. (Dispositif Duflot/Plan Action Cœur de Ville).

> Pour en savoir plus :
https://www.sncf.com/fr

La croissance démographique, l'urbanisation accélérée, l'industrialisation, l'économie circulaire et la satisfaction des besoins alimentaires, requièrent des services fondamentaux autour de l'eau et de la valorisation des déchets. Nos savoir-faire sont véritablement au cœur des enjeux du XXIe siècle et tout particulièrement du défi majeur qu'est le défi climatique.Ces perspectives nous obligent à remettre collectivement en cause nos modèles traditionnels. Pour **SUEZ**, il est indispensable d'aider nos clients à réinventer leurs modes de gestion, de production et de consommation des ressources pour mieux répondre aux enjeux des villes et des territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer. Et c'est afin de vous accompagner toujours mieux, que nous innovons constamment sur le plan technologique, contractuel et sociétal.

Si notre entreprise est aujourd'hui présente dans de nombreux pays, la France reste la vitrine de notre expertise où 33 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

> Pour en savoir plus :
https://www.suez.com/fr

En tant qu'opérateur et intégrateur global de mobilités, **Transdev**, The mobility company, permet à tous de se déplacer librement. Transdev transporte 11 millions de passagers au quotidien grâce à ses différents modes de transport efficaces et respectueux de l'environnement, qui connectent les individus et les communautés.

Transdev conseille et accompagne, dans une collaboration durable, les collectivités territoriales et les entreprises dans la recherche de solutions de mobilité plus sûres et innovantes : ce sont 82 000 femmes et hommes au service de ses clients et passagers. Transdev est codétenu par la Caisse des Dépôts à 66 % et par le Groupe RETHMANN à 34 %. En 2018, présent dans 20 pays, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros.

> Pour en savoir plus :
https://www.transdev.com/fr

Le groupe Veolia est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 171 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler. En 2018, le groupe Veolia a servi 95 millions d'habitants en eau potable et 63 millions en assainissement, produit près de 56 millions de mégawattheures et valorisé 49 millions de tonnes de déchets.

> Pour en savoir plus :
https://www.service.eau.veolia.fr/home.html

A la fois investisseur, constructeur et opérateur de bâtiments et d'infrastructures, présent dans 120 pays, **VINCI** est un acteur majeur de la transformation des villes et de territoires.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019, s'élève à 48,1 Mds€.

Environnement, vivre-ensemble, mobilité : en réponse aux grands enjeux contemporains, l'ambition du Groupe est de faire œuvre utile par ses réalisations et ses façons de faire, au quotidien et dans le temps long.

Fort de l'engagement de ses 222 000 collaborateurs, qui partagent une même vision de la performance globale, VINCI entend contribuer à bâtir un monde plus durable, en jouant pleinement son rôle de partenaire privé, d'utilité publique. Ses réalisations ont un impact majeur sur les villes, les territoires et leurs habitants.

Les entités de la branche Concessions de VINCI conçoivent, financent, construisent et exploitent, dans le cadre de partenariats public-privé, des infrastructures de transport et des équipement publics qui participent au développement de la mobilité et des territoires.

La branche Contracting réunit un ensemble sans équivalent d'expertises dans les métiers des énergies et des technologies de l'information, des travaux routiers et ferroviaires, du bâtiment et des travaux publics. Avec plus de 3100 entités et près de 200 000 collaborateurs dans une centaine de pays, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction sont des leaders mondiaux dans leurs secteurs et réalisent chaque année plus de 290 000 chantiers.

VINCI Immobilier est un des principaux acteurs de la promotion immobilière en France. Implanté sur tout le territoire, VINCI Immobilier est présent sur les deux grands secteurs du marché : l'immobilier résidentiel (logements et résidences gérées) et l'immobilier d'entreprise (bureaux, hôtels, commerces), s'adressant ainsi aux investisseurs, institutionnels et aux particuliers. Grâce à son offre multi-produits et son expertise dans la réalisation de grands projets complexes, VINCI Immobilier accompagne les collectivités locales pour la réalisation de leurs opérations d'aménagement et participe ainsi au développement des zones urbaines.

> Pour en savoir plus :
https://www.vinci.com

Directeur de la publication : Olivier Landel
Suivi de réalisation : Benoît Cormier et Clémence Crugeon
Rédaction : L'équipe de France urbaine
Graphisme : Sambou-Dubois
Impression : Kerel. Sur papier PEFC™ 100%
Crédits photos : Adobe Stock, France urbaine et Martial Ruaud

Document téléchargeable sur franceurbaine.org

FRANCE URBAINE

MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

22-28 rue Joubert, 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56
www.franceurbaine.org